

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE

PLAN D'ACTION 2006-2009

Québec 

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE

PLAN D'ACTION 2006-2009

Québec 

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
ISBN-2-550-47227-6 (imprimé)
ISBN-2-550-47228-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2006

Mot de la ministre



Ce plan d'action est le fruit d'importantes consultations avec l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Mon rôle comme ministre des Relations internationales a d'abord été d'écouter et de bien saisir les enjeux et défis auxquels le Québec est confronté afin d'identifier comment l'action internationale pourrait être utilisée pour permettre au Québec de mieux relever ces défis. Avec l'appui de mes collègues et la participation de leur ministère, j'ai notamment consulté les milieux d'affaires, les universités, les élus municipaux et représentants régionaux, les organismes de coopération internationale et les organismes culturels. J'ai aussi tenu à rencontrer de jeunes Québécoises et Québécois qui, chacun dans leur métier, sont présents un peu partout sur la planète et tracent déjà les contours du Québec de demain.

Ces échanges auront permis de mieux cerner les objectifs et les priorités qui guideront notre action. C'est en prenant appui sur cette vision partagée que nous avons identifié les actions à prendre pour avancer dans la direction choisie.

Conscients des ressources limitées du gouvernement et soucieux de gérer les fonds publics en ayant à l'esprit les besoins et les attentes de nos concitoyennes et concitoyens, nous avons d'abord procédé à un examen de nos outils et de nos ressources. Dans plusieurs cas, cet examen nous a amenés à modifier nos façons de faire et à réorienter les ressources vers les priorités que nous nous sommes données.

Le Plan d'action gouvernemental qui découle de la Politique internationale du Québec est le fruit de ce travail. Je suis très fière de déposer ce document, une première dans la conduite des relations internationales au Québec et qui répond à un engagement de notre gouvernement. Je remercie vivement mes collègues de leur appui et de leur contribution. Je m'engage à suivre la mise en œuvre de ce plan et à en faire rapport périodiquement.

Monique Gagnon-Tremblay

Introduction

Peu de secteurs de l'activité gouvernementale échappent aujourd'hui à l'environnement international. Souvent les normes définies à l'échelle internationale viennent baliser les politiques publiques. L'activité économique, pour sa part, ne peut s'exercer sans s'inscrire dans l'environnement d'affaires mondial. La recherche de solutions à des questions locales gagne à s'inspirer de pratiques mises en œuvre ailleurs. Enfin, l'action concertée de plusieurs États est souvent nécessaire à la prospérité, la sécurité et la liberté des citoyens d'ici.

C'est donc pour assumer ses responsabilités et promouvoir l'identité québécoise que le gouvernement du Québec est actif sur la scène internationale. C'est pourquoi la Politique internationale et le Plan d'action qui en découle visent à identifier comment l'action internationale de chacun des ministères et organismes peut permettre au Québec de relever les défis de développement qui lui sont propres.

Le rôle du ministère des Relations internationales est de s'assurer que les efforts convergent vers un certain nombre d'objectifs et de priorités partagés. La Politique internationale, en fixant les grands objectifs et en ciblant un nombre limité de priorités, permet de dégager une vision de l'action à mener et facilite cette convergence des efforts et des ressources.

Ce document décrit les actions, mesures ou initiatives qui seront prises par divers ministères et organismes du gouvernement du Québec au cours des trois prochaines années afin de concourir à l'atteinte des objectifs et des priorités de la Politique internationale. Ce Plan d'action gouvernemental se veut un instrument de plus au service du développement du Québec.

Les objectifs

L'analyse du contexte international et des grandes tendances susceptibles d'avoir un impact important sur le Québec au cours des prochaines années, permet de cerner les facteurs sur lesquels il faudra agir en priorité pour s'assurer que le Québec reste dans la course et que son propre développement ne soit pas fragilisé par les changements qui s'opèrent ailleurs dans le monde.

L'évolution du Québec et les défis qu'il doit relever pour poursuivre sa croissance sont d'autres éléments incontournables à prendre en compte dans l'identification de ses intérêts en matière internationale.

À la lumière de ces considérations, le gouvernement du Québec déploiera son action internationale en fonction de cinq objectifs :

1. Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois
2. Favoriser la croissance et la prospérité du Québec
3. Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain
4. Promouvoir l'identité et la culture du Québec
5. Contribuer à l'effort de solidarité internationale

Pour chacun de ces objectifs, la Politique internationale précise les enjeux qui permettent de cerner ce sur quoi il faudra agir en priorité.

❑ Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois

Dans le cadre des responsabilités qu'il exerce, le gouvernement du Québec est de plus en plus souvent amené à mettre en oeuvre des solutions qui lui sont dictées par le contexte international ou par des normes élaborées dans les enceintes multilatérales. Sa capacité de faire des choix collectifs, de voter des lois ou d'adopter des règlements est aujourd'hui conditionnée par ces normes internationales. Le gouvernement peut, soit subir ces changements, soit chercher à les influencer dans le sens de ses intérêts et des valeurs de la société québécoise. C'est cette deuxième voie que le Québec choisit. Pour ce faire, il doit pouvoir s'insérer dans les réseaux où s'élaborent ces normes, avoir accès aux décideurs politiques et économiques et utiliser tous les leviers qui lui permettront d'exercer une influence réelle sur l'élaboration des solutions et des décisions prises ailleurs.

❑ Favoriser la croissance et la prospérité du Québec

Les échanges internationaux jouent un rôle vital dans l'économie du Québec. D'une part, les exportations représentent plus de 50 % de son PIB et sont responsables de 30 % des emplois. D'autre part, 40 % des investissements privés proviennent des entreprises étrangères. Au cours des dernières années, le Québec a vu ses exportations se fragiliser sur plusieurs marchés. Il devra donc chercher à consolider ses avancées aux États-Unis et en Europe et s'assurer de diversifier ses partenaires économiques. De plus, dans un contexte où les capitaux, les technologies et même la main-d'œuvre se déplacent plus facilement qu'auparavant, le développement des capacités de recherche, la qualité des systèmes d'éducation et le dynamisme des villes et des régions sont devenus des éléments essentiels à la compétitivité de l'économie québécoise. Le défi de la main-d'œuvre sera majeur au cours des prochaines années et le Québec devra à la fois agir sur l'immigration, ainsi que sur la formation, le savoir et l'innovation pour rester dans la course.

❑ **Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain**

Les distinctions qui existaient entre sécurité extérieure et sécurité intérieure sont en train de disparaître. Cette réalité nouvelle requiert plus que jamais la collaboration de toutes les parties intéressées, tant aux niveaux mondial, national, régional que local. Au sein de la fédération canadienne, la sécurité n'est pas réservée à un ordre de gouvernement. Plusieurs compétences des provinces sont directement en cause. Les pouvoirs du Québec en matière d'administration de la justice et de la santé, le rôle qu'il joue en environnement et en agriculture, ses responsabilités en matière de sécurité publique et l'impact des nouveaux enjeux de sécurité sur son économie font qu'il ne peut rester à l'écart des préoccupations internationales de sécurité. C'est d'abord en s'assurant de protéger ses citoyens, en travaillant à préserver la fluidité des échanges, en sécurisant ses infrastructures stratégiques et en s'assurant que des menaces n'émanent pas de son propre territoire que le gouvernement du Québec peut le mieux contribuer aux objectifs internationaux de sécurité.

❑ **Promouvoir l'identité et la culture du Québec**

La révolution des technologies de l'information et des communications a entraîné une circulation sans précédent des idées et du savoir dans le monde. Cela laisse poindre autant un risque pour le pluralisme des cultures qu'une occasion de valoriser la diversité. Pour le Québec, il s'agit là d'un défi lancé à la pérennité du français comme langue internationale, au dynamisme des arts et des industries culturelles et, d'une façon plus large, à ses valeurs et à ses choix de société. Sa situation particulière sur le continent implique, pour les pouvoirs publics, la responsabilité de préserver sa spécificité. Par ailleurs, l'essor de plusieurs organismes artistiques et entreprises culturelles dépend étroitement de leur présence sur les marchés étrangers. Après des percées notoires aux États-Unis et en Europe, l'accès aux marchés se resserre. Les nouveaux dispositifs frontaliers font parfois obstacle à l'organisation des prestations à l'étranger et la délivrance des visas et autres permis devient plus sévère, tandis que les contraintes fiscales s'accumulent, introduisant de nouvelles barrières que l'excellence et l'innovation ne surmontent pas toujours sans difficulté. En même temps qu'il agit pour préserver le droit des États à soutenir leur culture, le Québec doit s'outiller pour appuyer plus efficacement la présence de la culture québécoise à l'étranger.

❑ **Contribuer à l'effort de solidarité internationale**

En matière d'aide au développement, le Québec ne fait pas partie des grands bailleurs de fonds internationaux. Néanmoins, il apporte une contribution directe aux efforts de solidarité menés par les instances de la Francophonie et intervient auprès de plusieurs pays en développement, où il apporte une contribution réelle et appréciée. Pour le Québec, cette pratique est la conséquence directe de son rôle sur la scène internationale. Promouvoir et défendre ses intérêts a comme corollaire l'obligation d'aider les partenaires avec lesquels il partage cet espace international. Dans les années à venir, le défi sera de cibler ses actions dans des domaines où il peut apporter une réelle plus-value. Pour ce faire, le Québec choisit de concentrer son action vers ce qu'il fait le mieux et qui contribue de façon significative aux efforts de la communauté internationale, soit la formation des ressources humaines et le renforcement des capacités de gouvernance des pays en développement, et ce, en priorité dans les pays de la Francophonie.

Les priorités

Prenant appui sur ces cinq grands objectifs, la Politique internationale du Québec fixe dix priorités qui viennent baliser l'action internationale des ministères et organismes gouvernementaux et servent d'assises à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental. Ces priorités se déclinent ainsi :

Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois

1. Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des travaux ou négociations touchant ses intérêts.
2. Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts.

Favoriser la croissance et la prospérité du Québec

3. Consolider et accroître les échanges économiques avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs.
4. Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec.
5. Attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique.

Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain

6. S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire.
7. Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité des infrastructures stratégiques du Québec.

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

8. Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde, notamment dans les Amériques.
9. Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des produits et manifestations culturelles du Québec à l'étranger.

Contribuer à l'effort de solidarité internationale

10. Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance.

Le rôle du ministère des Relations internationales

Le ministère des Relations internationales est chargé de développer les relations du Québec avec les gouvernements étrangers. Il assure la participation du Québec aux instances de la Francophonie et la présence de représentants du Québec au sein des délégations canadiennes dans le cadre des travaux des organisations internationales. Il établit, en concertation avec les ministères et organismes sectoriels, les positions du Québec sur les questions internationales qui concernent ses responsabilités et assure la concertation avec le gouvernement fédéral à cet effet.

Le ministère des Relations internationales prépare et négocie les ententes et engagements du Québec avec ses partenaires internationaux et accorde aux diplomates étrangers et aux organisations internationales établies sur son territoire les privilèges et immunités qui relèvent de ses compétences. Enfin, le ministère des Relations internationales gère le réseau des délégations générales, délégations, bureaux et antennes du Québec présents dans 18 pays. Il a la responsabilité de coordonner l'action internationale des ministères et organismes du gouvernement.

Le ministère s'assure de la mise en œuvre des objectifs et priorités de la Politique internationale du Québec. Il coordonne la réalisation du plan d'action qui en découle. Il a la responsabilité d'en suivre l'évolution et de faire rapport au gouvernement sur l'état d'avancement des travaux, les résultats obtenus et les suites à donner.

Les partenaires de l'action internationale du Québec

Pour réaliser son plan d'action, le gouvernement compte sur un partenariat renouvelé et renforcé avec le gouvernement fédéral canadien. Il entend également travailler plus étroitement avec les institutions et les organismes publics et avec les divers acteurs de la société civile dont l'action internationale contribue à renforcer la présence et le rayonnement du Québec à l'étranger. En favorisant le partenariat et la complémentarité, la présente politique vise à créer une plus grande synergie entre les actions et les efforts déployés par chacun, notamment :

- ▶ **Les villes et les régions du Québec**, en particulier la métropole et la capitale, ainsi que leurs instances de promotion qui contribuent, entre autres, à l'attraction d'investissements étrangers, à l'implantation d'organisations internationales, au rayonnement et à l'image de marque du Québec sur la scène internationale.
- ▶ **Les universités, collèges et centres de recherche**, qui permettent au Québec de rester à la fine pointe du savoir et visent à offrir une formation adaptée aux exigences du contexte international; les centres d'études québécoises à l'étranger, qui contribuent à faire connaître le Québec, ses réalités, ses spécificités, sa culture et ses institutions.
- ▶ **Les milieux culturels ainsi que les artistes et créateurs québécois**, qui ont su tisser des liens avec ceux d'autres pays et qui sont devenus, par leurs manifestations artistiques innovatrices et de grande qualité, la plus importante source de rayonnement du Québec à l'étranger tout autant que les premiers partenaires du gouvernement dans la défense de la diversité des expressions culturelles et artistiques.
- ▶ **Les organismes jeunesse** que sont notamment l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), qui ont depuis leur début accompagné plus de 125 000 jeunes Québécoises et Québécois à l'étranger et ont reçu presque autant de jeunes étrangers établissant avec le Québec des rapports souvent durables.

- ▶ **Les organismes québécois de coopération internationale** et leur association, qui sont présents sur le terrain, auprès des populations des pays en voie de développement.
- ▶ **La société civile**, soit les milieux d'affaires qui soutiennent l'exportation des produits québécois, appuient la venue d'entreprises étrangères et contribuent à la défense des intérêts commerciaux du Québec; les organismes, syndicats et associations professionnelles qui défendent les intérêts de leurs membres auprès de diverses instances internationales et participent par leurs travaux et leur expertise à l'avancement de la communauté internationale.
- ▶ **Les communautés culturelles** présentes au Québec, qui aident à bâtir des ponts avec leur pays d'origine et contribuent à l'intégration des nouveaux arrivants.

Le Plan d'action gouvernemental

Le Plan d'action gouvernemental découlant de la Politique internationale du Québec regroupe l'ensemble des mesures et initiatives qui seront mises de l'avant au cours des trois prochaines années par les ministères et organismes du gouvernement pour réaliser les objectifs et les priorités de la Politique internationale.

Ce plan d'action cherche à mettre à profit tous les outils existants en les dirigeant vers la mise en œuvre des priorités convenues. Quatre types d'initiatives ont ainsi été identifiés :

- ▶ Un redéploiement des ressources à l'étranger
- ▶ Une réorganisation des services au siège
- ▶ Une révision, avec les ministères et organismes, des outils et façons de faire en matière d'action internationale
- ▶ Quelques 70 actions à mettre en œuvre à court terme

L'ensemble de ces initiatives constitue le Plan d'action gouvernemental de la Politique internationale du Québec.

Le redéploiement des ressources à l'étranger

Le Québec a choisi, il y a un peu plus de 40 ans, d'ouvrir des bureaux et des délégations à l'étranger. Ces bureaux ont permis au Québec d'établir des relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions du monde avec lesquels il partage des affinités et des intérêts. La Politique internationale confirme le rôle et l'importance de ce réseau de bureaux et délégations et indique la voie à suivre pour le déployer en fonction des objectifs et des priorités que le Québec s'est fixés.

Le ministère des Relations internationales a procédé à un examen de ses effectifs au siège et dans le réseau. Il a choisi de privilégier le développement de son réseau à l'étranger plutôt que le renforcement de sa structure centrale. Ainsi, au cours des trois prochaines années, le gouvernement du Québec procédera à un redéploiement de ses effectifs à l'étranger afin qu'à terme, ils lui permettent d'agir plus efficacement là où ses intérêts le dictent.

Ce plan prévoit l'ajout de ressources aux États-Unis (Washington, Atlanta et Los Angeles), en Europe (Allemagne et Italie), ainsi qu'en Chine, en Inde et au Brésil. En contrepartie, certains ajustements seront apportés aux postes moins prioritaires.

► En Amérique :

La Délégation générale du Québec à New York demeurera le pôle moteur de la défense des intérêts politiques, économiques et culturels du Québec sur le territoire américain. Elle est responsable des activités du bureau du Québec à Washington, lequel verra ses ressources accrues pour mieux profiter des occasions d'affaires auprès des États de la région et auprès des grandes institutions de financement international.

Les régions du sud et de l'ouest des États-Unis connaissent les plus forts taux de croissance et les intérêts du Québec y sont importants, notamment dans les domaines de l'aéronautique et des technologies de l'information. Afin de mieux profiter des opportunités offertes par cette croissance, le statut de la représentation du Québec à Atlanta se verra rehausser. Ses ressources ainsi que celles de la Délégation à Los Angeles seront augmentées.

Au Mexique, la Délégation générale du Québec à Mexico maintiendra une présence active. La nécessité de renforcer l'intégration économique au sein de l'ALÉNA, les enjeux régionaux de sécurité et la multiplication des échanges culturels et éducatifs avec ce territoire incitent à consolider l'action et à la structurer dans une perspective de plus en plus nord-américaine. En Amérique du Sud, le poids politique du Brésil au sein du MERCOSUR, son influence dans les organisations internationales et son importance économique pour le Québec militent en faveur du développement des liens avec ce pays. L'ouverture éventuelle d'une représentation au Brésil viendra concrétiser ces intérêts.

► En Europe :

La Délégation générale du Québec à Paris demeurera le principal lieu de la présence du Québec en Europe. Elle s'assurera du développement des liens directs et privilégiés avec la France, et ce, dans tous les secteurs d'activités, qu'il s'agisse de coopération autour d'enjeux communs, de culture, de développement économique ou scientifique.

Par ailleurs, prenant acte de l'élargissement de l'Union européenne et de l'entrée de 10 nouveaux pays provenant principalement de l'Europe de l'Est et du Sud, les ressources du Québec seront recentrées pour mieux desservir l'ensemble du territoire. Ainsi, le bureau du Québec à Munich deviendra une délégation générale et ses effectifs ainsi que ceux de son antenne à Berlin seront rehaussés. Placées au cœur du continent et liées aux communautés voisines, ces représentations permettront, une fois renforcées, de bénéficier de la croissance économique de cette région et de développer des liens politiques et de coopération dans la zone.

De plus, la présence du Québec en Italie sera accrue pour mieux appuyer les échanges économiques et culturels en croissance avec ce pays et, tenant compte de la position centrale de l'Italie au sein du bassin méditerranéen, le bureau de Rome se verra confier le mandat de développer les liens avec les pays de cette région, notamment les pays du Maghreb, qui présentent un intérêt réel pour la promotion de l'expertise québécoise. Ce bureau verra ses ressources et son statut croître en conséquence.

► En Asie :

Prenant appui sur plus de 30 ans de présence au Japon et considérant le rôle moteur de ce pays dans la dynamique des échanges économiques en Asie, le Québec consolidera les fonctions économiques de sa Délégation générale à Tokyo.

De plus, compte tenu des importantes perspectives de croissance en Chine et en Inde et de l'impact de l'activité économique de ces pays sur les entreprises québécoises, le Québec accroîtra ses effectifs économiques à Beijing et Shanghai, tandis qu'un bureau du Québec sera ouvert à Mumbai, en Inde. Dédiés principalement au renforcement des échanges économiques, ces bureaux veilleront également à développer les liens politiques, scientifiques, éducatifs et culturels, souvent indispensables au développement des affaires.

► Après des organisations internationales :

Dans le cadre de l'accord qu'il a conclu avec le gouvernement fédéral, le Québec nommera un représentant à l'UNESCO qui agira au sein de la délégation permanente du Canada auprès de cet organisme.

Le Québec maintiendra à Paris sa Délégation générale aux affaires francophones et multilatérales qui assure notamment le lien avec les instances de la Francophonie et appuie la participation du Québec à certains travaux de l'OCDE et de l'OMS.

Le Bureau de Washington se verra confier le mandat de suivre de plus près les travaux de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Banque mondiale afin, dans ce dernier cas, de faciliter l'arrimage entre les projets de développement et l'offre d'expertise québécoise en concertation et en collaboration avec la mission canadienne auprès de cette institution.

La réorganisation des services au siège

Au siège, le ministère des Relations internationales procédera à cinq changements importants dans son organisation.

- ▶ Il renforcera sa capacité d'action auprès des organisations internationales en y consacrant plus de ressources et en développant l'analyse des impacts normatifs et juridiques découlant des conventions et engagements internationaux qui touchent ses compétences.
- ▶ Il améliorera sa capacité d'analyse économique par l'ajout de ressources dédiées à cette fonction et par la mise en réseau de celles-ci avec les équipes d'analyse économique de l'Institut de la statistique, du ministère des Finances et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- ▶ Il mettra sur pied une unité chargée de suivre l'évolution des enjeux internationaux de sécurité et d'assurer la liaison avec les ministères et organismes concernés, au premier chef, le ministère de la Sécurité publique.
- ▶ Il s'assurera d'un meilleur arrimage entre l'offre d'expertise québécoise et les besoins des pays en développement. Une unité se verra confier le mandat d'assurer à cet effet le lien avec les grandes banques de financement, avec l'ACDI et avec le nouveau Centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise de l'École nationale d'administration publique.
- ▶ Ses effectifs chargés des relations bilatérales seront déployés en fonction des zones d'intervention prioritaires ciblées.

Ces changements passeront par une réorganisation des tâches et des ressources vers ces nouvelles priorités. Le ministère poursuivra par ailleurs ses efforts de modernisation de sa gestion et de ses outils informatiques.

La révision des outils et façons de faire actuels

En matière économique, l'approche est revue afin de concentrer les efforts vers l'appui aux exportateurs déjà présents sur les marchés étrangers et de favoriser les maillages et le mentorat entre grandes firmes et PME. De même, de nouvelles initiatives viendront soutenir la présence d'entreprises québécoises à l'étranger pour développer les liens commerciaux.

Une nouvelle stratégie de promotion et de prospection des investissements étrangers sera proposée, visant notamment à améliorer la notoriété du Québec auprès des investisseurs et à organiser les efforts de prospection autour de cibles d'investissements.

Le mandat des conseillers économiques en poste à l'étranger sera ajusté au nouveau contexte du commerce international, notamment celui créé par le commerce d'intégration.

Les paramètres pour l'octroi de bourses d'exemption aux étudiants étrangers provenant des pays développés seront revus, en concertation avec les universités, afin d'attirer davantage d'étudiants de deuxième et de troisième cycles.

De plus, les ententes prévoyant l'octroi de bourses d'exemption aux étudiants des pays en développement et en émergence viseront désormais à assurer un meilleur arrimage entre les besoins de ces pays et l'offre de formation québécoise. Les universités seront étroitement associées aux processus de sélection des candidats.

L'offre de stages à l'étranger pour les jeunes Québécois et Québécoises sera également bonifiée par l'intégration de l'administration des trois organismes que sont l'OFQJ, l'AQWBJ et l'OQAJ. Cette intégration devrait créer une nouvelle synergie favorisant l'établissement de passerelles entre les divers programmes de stages et la multiplication des opportunités pour les jeunes. L'apport de financement privé sera également recherché.

En matière culturelle, une révision des méthodes de travail à l'étranger permettra d'agir davantage en fonction des pôles géoculturels que selon les territoires géographiques. Cela facilitera notamment le développement de projets sur une base européenne ou américaine au lieu de se limiter à un État ou un pays. La mise en place progressive d'indicateurs économiques pour suivre

plus efficacement la pénétration des produits culturels québécois à l'étranger devrait accroître l'efficacité de l'action ainsi que les nouvelles initiatives visant le développement des capacités de gestion et de mise en marché internationale dans le secteur culturel.

En matière d'immigration, un travail plus étroit avec les chambres de commerce, les universités et les corporations professionnelles visera à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences des candidats à l'immigration. De même, la prise en compte des questions de sécurité à toutes les étapes de sélection des candidats à l'immigration constitue une obligation importante qui témoigne concrètement de l'engagement du Québec à assumer ses responsabilités internationales.

Enfin, la mise sur pied, au ministère de la Sécurité publique, d'une nouvelle unité chargée notamment de suivre et coordonner les questions liées aux enjeux internationaux de sécurité permettra d'établir un canal de communication plus direct avec nos partenaires internationaux et de gérer plus efficacement les interventions en cas de situation d'urgence provenant de menaces extérieures.

Les mesures du Plan d'action

En plus des quelques initiatives identifiées dans les pages précédentes, le ministère des Relations internationales et les ministères et organismes du gouvernement québécois ont convenu de mettre en œuvre, au cours des trois prochaines années, un certain nombre de mesures et d'actions qui concourent directement à l'atteinte des objectifs et des priorités de la Politique internationale.

L'ensemble de ces mesures et initiatives sont présentées dans les pages qui suivent. Elles sont regroupées par objectif et par priorité et constituent le Plan d'action 2006-2009 de la Politique internationale du Québec.

Objectif 1

Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois

Priorité

Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des négociations ou travaux touchant ses intérêts

Mesures

1. **Convenir avec le gouvernement fédéral d'un cadre stable et prévisible pour assurer la participation du Québec aux travaux des organisations internationales**

MRI
2006-2007

Conscient que de plus en plus de normes élaborées dans les enceintes multilatérales ont une influence sur ses responsabilités et qu'au Canada il appartient aux provinces de mettre en oeuvre les engagements internationaux relevant de leur compétence, le Québec souhaite être associé aux travaux des organisations internationales et apporter sa contribution tant à la définition des normes qu'à l'élaboration des plans d'action.

Prenant appui sur un partenariat renouvelé et renforcé avec le gouvernement fédéral canadien, le gouvernement du Québec travaillera à réunir les conditions lui permettant de jouer un rôle actif auprès des organisations internationales. Il a déjà exposé les principes permettant d'asseoir ces modalités de participation sur une base stable et prévisible.

Par ailleurs, le Québec entend travailler avec d'autres États fédérés afin d'explorer différentes avenues leur permettant d'être associés plus directement aux travaux des organisations internationales.

2. **Nommer un représentant permanent du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO**

MRI
2006

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture intervient dans des champs qui, pour la plupart, relèvent de la compétence des provinces. Reconnaissant le caractère spécifique du Québec, notamment en raison de sa langue et de sa culture, le gouvernement fédéral a conclu un accord avec le gouvernement du Québec afin de nommer un représentant permanent auprès de l'UNESCO. Ce représentant sera membre de la mission canadienne et pourra prendre la parole pour faire valoir la spécificité québécoise.

3. **Intervenir dans les mécanismes de contrôle des conventions internationales**

MRI
2006-2009

Le gouvernement du Québec contribue aux rapports de suivi des instruments internationaux et, lorsqu'il est mis en cause par des plaintes ou des examens, il estime qu'il est le mieux placé pour rendre compte des engagements internationaux dont il assume la mise en oeuvre en vertu de ses compétences. Avec le concours du gouvernement fédéral, il défendra lui-même ses positions, participera aux discussions sur les règlements des différends, aux commissions d'examen et fournira aux instances internationales les positions et les renseignements nécessaires. Il accueillera les rapporteurs spéciaux des Nations Unies.

4. **Dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), collaborer avec le gouvernement fédéral pour défendre la liberté d'action des gouvernements en matière de politiques publiques (culture, éducation, santé et services sociaux) et le maintien des mécanismes de mise en marché collective des produits agricoles tel la gestion de l'offre. S'assurer de la présence de représentants du gouvernement du Québec aux moments décisifs des négociations.**

MDEIE
2006-2009

Le gouvernement du Québec est ouvert à une libéralisation du commerce des services, en autant qu'elle n'érode pas la capacité des gouvernements de mettre en oeuvre leurs politiques publiques. Une position que le gouvernement du Québec maintiendra dans les présentes négociations portant sur l'élargissement de l'Accord général sur le commerce des services.

Par ailleurs, près de 40 % de la valeur de la production agricole au Québec est sous gestion de l'offre. Le gouvernement du Québec continuera à défendre la gestion de l'offre, en collaboration avec le gouvernement fédéral, dans le cadre des négociations commerciales en cours à l'OMC. Il maintiendra son soutien auprès des intervenants du milieu agricole et de l'industrie et continuera d'être présent dans les forums internationaux portant sur les politiques commerciales agricoles.

Différents mécanismes de concertation existent entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de politique commerciale. Le Québec souhaite, d'une part, la formalisation de ces mécanismes et d'autre part, leur élargissement afin d'inclure une participation directe à la négociation et à la gestion de ces accords lorsqu'ils touchent ses compétences.

5. Poursuivre la réalisation du plan d'action gouvernemental visant à appuyer la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Adoptée en 2005 par l'UNESCO, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles doit être ratifiée par au moins 30 pays d'ici l'automne 2007 pour entrer en vigueur. Elle garantit aux États le droit de soutenir la culture sans enfreindre les règles de libre-échange. Le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Relations internationales et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ont élaboré, en concertation avec la Coalition pour la diversité culturelle, un plan d'action visant à appuyer et encourager la ratification de la Convention par le plus grand nombre de pays possible. Ce travail s'effectue en concertation avec le gouvernement fédéral.

Le gouvernement maintiendra à cet égard son appui à la Coalition pour la diversité culturelle. De plus, le gouvernement du Québec appuiera la mise en œuvre du plan d'action élaboré par l'Organisation de la Francophonie pour favoriser la ratification de la Convention par les États membres.

Enfin le gouvernement du Québec suivra attentivement les travaux des organisations internationales qui concernent les questions culturelles notamment sur la propriété intellectuelle, le patrimoine immatériel, l'élaboration des politiques culturelles et les règles régissant la société de l'information.

6. Suivre de plus près les travaux de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Banque mondiale

Le Bureau du Québec à Washington verra ses ressources augmentées pour suivre de plus près les travaux de deux organisations internationales importantes pour le Québec.

L'Organisation des États américains (OEA) traite les questions débattues à l'ONU avec une vision continentale. Les conventions et déclarations de l'OEA affectent la société québécoise au même titre que celles de l'ONU. En tant qu'État fédéré au sein du continent nord-américain, le gouvernement du Québec doit suivre de près les travaux qui y sont menés.

Le Bureau de Washington aura également le mandat d'établir des liens avec la Banque mondiale afin que l'expertise québécoise soit plus largement mise à contribution pour répondre aux besoins des pays en développement, notamment en matière d'éducation, de santé, d'ingénierie et de services conseils. Un suivi plus attentif des travaux de la Banque mondiale et une présence plus active du Québec auprès de cet organisme devraient accroître le recours à l'expertise québécoise.

7. Appuyer la présence d'experts québécois dans les groupes de travail des organisations internationales et augmenter le nombre de jeunes Québécois en stage auprès de ces organisations

MRI
2006-2009

La présence d'experts québécois au sein des groupes de travail des organisations internationales, en amont de la rédaction des normes et des conventions, permet de s'assurer que les préoccupations du Québec sont prises en compte et contribue à faire valoir l'expertise québécoise sur le plan international.

De plus, le gouvernement du Québec est soucieux qu'un nombre croissant de jeunes Québécoises et Québécois acquièrent une expérience du fonctionnement des organisations internationales. Pour ce faire, il compte, avec le concours des universités et de certains partenaires privés, accroître le nombre de jeunes en stage auprès des organisations internationales. Une trentaine de jeunes effectuent actuellement de tels stages à chaque année et le taux de satisfaction des organisations internationales à l'égard de ces jeunes finissants de 2^e et 3^e cycle est très élevé.

8. Développer les liens et le partenariat avec les institutions publiques et les organismes de la société civile afin d'accroître la capacité d'intervention du Québec dans les divers forums internationaux

MRI

Le Québec a démontré dans le dossier de la diversité culturelle qu'il pouvait accroître sa capacité d'action et d'influence sur la scène internationale en conjuguant ses efforts avec ceux de la société civile. Une des évolutions les plus significatives des relations internationales concerne d'ailleurs l'implication de plus en plus forte de la société civile auprès des organisations internationales. Le gouvernement du Québec entend donc développer ses liens avec les institutions publiques, notamment les grandes villes et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile, afin de développer des positions et des actions convergentes sur des questions d'intérêt commun.

9. **Consolider l'influence du Québec au sein de la Francophonie et accueillir le XII^e Sommet de la Francophonie**

Membre de la Francophonie depuis 1970, le Québec attache la plus grande importance au développement de cette institution où il affirme sa personnalité internationale sur le plan multilatéral. La participation du Québec aux travaux de cette organisation est un trait important de son action internationale. Il s'agit pour le Québec d'un levier politique qui lui permet d'avoir une influence sur un certain nombre d'enjeux internationaux et de développer des alliances et des positions communes qui renforcent sa capacité d'action. En tant qu'hôte du XII^e Sommet de la Francophonie en 2008, il revient au Québec de proposer les thèmes principaux de ce Sommet.

10. **Collaborer à l'élaboration des solutions dans le cadre du *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité***

Cherchant à conjuguer des impératifs de sécurité et de prospérité, les initiatives découlant du *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* (PSP) conclu entre les gouvernements des États-Unis, du Canada et du Mexique toucheront des questions aussi sensibles que la mobilité des personnes, les règles d'immigration, la vie privée, la circulation aux frontières. Compte tenu de sa très vaste portée, il est évident que les décisions qui découleront du PSP ne pourront être mises en œuvre efficacement sans la collaboration étroite des provinces.

Le Québec, qui entend jouer un rôle de leadership dans le renforcement de l'espace nord-américain, souhaite être associé très activement au développement et à la mise en œuvre des initiatives qui découleront de ce Partenariat. Déjà, un comité de concertation interministériel a été créé pour identifier les initiatives que le Québec pourrait mettre de l'avant et définir les positions qu'il entend adopter sur les différents projets débattus. Le ministère des Relations internationales a le mandat d'assurer le lien avec le ministère des Affaires étrangères du Canada sur ces questions.

11. Participer directement à la négociation de l'Accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI) entre le Canada et l'Union européenne

MDEIE, MRI
2006-2009

Le gouvernement fédéral négocie actuellement un accord visant le renforcement du commerce et de l'investissement entre le Canada et l'Union européenne. Ce projet d'accord touche à des questions comme les services, l'ouverture des marchés publics des provinces, la coopération réglementaire, l'investissement, la coopération scientifique et technologique, qui, pour l'essentiel, relèvent des responsabilités du Québec.

Pour des raisons tant historiques que géographiques, le Québec a développé au fil des ans des rapports étroits et soutenus avec plusieurs pays d'Europe. L'ampleur et la diversité des échanges du Québec avec l'Europe font d'ailleurs du Québec un des meilleurs atouts du Canada pour développer ses liens avec l'Europe.

12. Soutenir l'implantation et le maintien d'organisations internationales au Québec

MRI
2006-2009

Soixante-quinze organisations internationales ont établi un bureau ou leur siège social au Québec. Après New York et Washington, Montréal est le troisième lieu d'accueil d'organisations internationales en Amérique du Nord.

Général d'importantes retombées économiques, la présence d'organisations internationales contribue à l'ouverture du Québec sur le monde et au positionnement de Montréal parmi les grandes métropoles. Le gouvernement entend maintenir les avantages consentis aux organisations internationales qui s'établissent sur son territoire tout autant que son appui au Fonds de développement international de Montréal, un outil financier dédié à améliorer la compétitivité de Montréal comme lieu d'implantation d'organisations internationales.

Objectif 1

Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois

Priorité

Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts

Mesures

13. **Redéployer le réseau des délégations et bureaux du Québec à l'étranger pour répondre aux priorités de la Politique internationale**

MRI, MDEIE, MICC
2006-2007

Le plan de redéploiement prévoit des ajouts de ressources aux États-Unis (Washington, Atlanta et Los Angeles), en Europe (Munich, Berlin et Rome), ainsi qu'au Japon, en Chine, en Inde et au Brésil. En contrepartie, certains ajustements seront apportés aux postes moins prioritaires.

14. **Mettre à profit les liens de coopération pour développer des positions et des actions communes autour d'enjeux débattus dans des forums internationaux**

MRI
2006-2009

Le Québec a développé des mécanismes formels de coopération bilatérale avec une dizaine de pays et d'États fédérés. Sa coopération avec la France est de loin la plus complète et la plus structurée. Prenant acte de l'évolution des rapports internationaux et de la place grandissante des forums internationaux, le Québec souhaite que ses mécanismes de coopération bilatérale soient mis à profit pour développer des alliances ou des initiatives communes autour d'enjeux débattus dans des forums internationaux.

15. **Développer les relations avec les États fédérés et les grandes régions**

MRI
2006-2009

Constatant, comme le Québec, l'incidence grandissante des relations internationales dans leurs domaines de responsabilités, plusieurs États fédérés cherchent à développer les réseaux qui leur permettent de se regrouper pour œuvrer à l'élaboration de solutions concrètes. Le Québec entend favoriser l'essor de ces réseaux. Aussi, en plus des liens qu'il développera avec d'autres États fédérés sur leur rôle auprès des organisations internationales, le gouvernement du Québec travaillera plus étroitement avec les États ou organismes suivants :

- ▶ Intensification des liens avec des États américains et certains États mexicains autour d'initiatives visant le renforcement de l'espace nord-américain et participation aux Sommets Hémisphéria, réunissant des provinces canadiennes ainsi que des États américains et mexicains; aux travaux de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada et aux travaux du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs.
- ▶ Présence accrue du Québec auprès d'instances régionales européennes, dont l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), où le Québec siège à titre d'observateur, et la Conférence des régions à pouvoir législatif (REGLEG). L'ARE réunit près de 250 régions de divers statuts de 30 pays européens. Le REGLEG regroupe 73 régions de l'Union européenne ayant leur propre gouvernement, un Parlement élu directement ainsi que des responsabilités et compétences dans la mise en œuvre de la législation communautaire.
- ▶ Consolidation de la collaboration avec la *Conférence des chefs de gouvernement des régions partenaires* en éducation, environnement, sciences et technologie. La Conférence des régions partenaires, dont le Québec est cofondateur avec la Bavière, compte sept membres : la Bavière, la Haute-Autriche, le Cap occidental, Sao Paulo, le Shandong, la Californie et le Québec.

Objectif 2

Favoriser la croissance et la prospérité du Québec

Priorité

Consolider et accroître les échanges économiques avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs

Mesures

16. **Aux États-Unis, agir prioritairement sur les questions de commerce, de sécurité, d'énergie et d'environnement. Assurer un leadership dans la consolidation de l'espace régional avec les États du Nord-Est. Renforcer la présence économique du Québec sur le territoire.**

Alors que plus de 80 % de son commerce extérieur se fait avec les États-Unis, le Québec a vu ses exportations se fragiliser sur ce marché au cours des dernières années. Considérant que plus de 60 % de ces échanges commerciaux s'effectuent avec les États du Nord-Est et du Midwest américain, constatant également l'importante croissance du Sud et du Sud-Ouest des États-Unis, le gouvernement du Québec prendra les mesures suivantes pour consolider et accroître les parts de marché de ses entreprises :

- ▶ Soutenir le développement des corridors de commerce en appuyant les initiatives des chambres de commerce et des acteurs publics et privés et en appuyant l'organisation d'événements économiques régionaux d'envergure tels que le Sommet Québec-New-York et la Conférence Québec-Boston.
- ▶ Collaborer étroitement avec les entreprises des deux côtés de la frontière pour identifier les obstacles réglementaires et normatifs qui freinent le commerce et proposer des solutions novatrices pour renforcer les échanges économiques dans le cadre du *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité*.
- ▶ Augmenter le bassin des exportateurs actifs en Nouvelle-Angleterre, dans l'État de New York et dans la région Mid-Atlantique en ciblant notamment les secteurs des biotechnologies, des nanotechnologies, des infotechnologies, de la construction, du capital de risque en haute technologie, de l'optique-photonique et de la sécurité. Appuyer les exportateurs expérimentés sur les marchés du Sud, notamment en aéronautique, en défense, en construction et dans les sciences de la vie.

MDEIE
2006-2009

MDEIE
2006-2009

MDEIE
2006-2009

- ▶ Sensibiliser les États du Nord-Est américain au caractère renouvelable, propre et propice au climat de la production hydroélectrique québécoise, afin d’y accroître les exportations et faire valoir l’expertise du Québec dans ce domaine. MRNF
2006-2009
- ▶ Mettre en œuvre une stratégie de promotion visant à renforcer le positionnement des produits agro-alimentaires québécois aux États-Unis. MAPAQ
2006-2009
- ▶ Rénover et développer les principales infrastructures routières menant à la frontière américaine et collaborer avec des États du Nord-Est et du Midwest pour augmenter l’interconnectivité des moyens de transport. Le ministère des Transports investira 92,5 millions de dollars sur trois ans dans les projets suivants : amélioration de l’autoroute 15 entre Montréal et Lacolle, à la frontière de l’État de New York; prolongation de l’autoroute 35 entre Iberville et Saint-Armand, à la frontière du Vermont; prolongation de l’autoroute 73 et amélioration des infrastructures routières et frontalières de la route 173 entre Saint-Georges et Armstrong, à la frontière du Maine. MTQ
2006-2009
- ▶ Renforcer les services économiques du Bureau du Québec à Atlanta. MRI, MDEIE
2007
- ▶ Confier au Bureau du Québec à Washington un mandat de développement des liens économiques avec la grande région de Washington et les États environnants dans les secteurs clés des infotechnologies, des biotechnologies, des sciences de la vie et de la défense et pour l’attraction du capital de risque. MRI, MDEIE
2006

17. Développer les occasions d’affaires dans les secteurs à fort potentiel des pays d’Europe occidentale. Profiter des perspectives offertes par l’Europe élargie. Appuyer les entreprises dans l’adaptation de leurs produits aux normes européennes.

Ce n’est pas tant le commerce que l’investissement qui structure la relation économique entre le Québec et les pays de l’Union européenne. Entre 2002 et 2004, les investissements européens en immobilisations représentaient 22 % du total des investissements étrangers au Québec. De plus, en 2004, près de 700 sociétés européennes avaient leur siège social canadien au Québec.

Par ailleurs, la consolidation de l'espace européen, l'adoption d'une monnaie unique et une plus grande uniformisation des normes pour l'ensemble des pays européens offrent des perspectives nouvelles, favorables à l'augmentation des exportations vers ce territoire. Toutefois, la méconnaissance des normes européennes et l'adaptation des produits québécois à ces normes constituent des freins au développement des échanges entre le Québec et les pays de l'Union européenne.

Aussi, en plus de collaborer activement à la conclusion d'un accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement entre le Canada et l'Union européenne, le gouvernement du Québec mènera-t-il en Europe les actions suivantes :

- ▶ Au Royaume-Uni, en Allemagne et en France, cibler les secteurs de l'aérospatiale, de la construction, des infotechnologies, des biotechnologies, de l'environnement, des biens de consommation, de l'optique-photonique et de la machinerie pour le développement des exportations. En Italie, cibler les secteurs des nutraceutiques, de l'aluminium et de la construction. En Espagne, cibler la construction et l'aérospatiale et au Benelux, la construction, l'instrumentation et l'agro-alimentaire. MDEIE
2006-2009
- ▶ Réaliser des activités et des projets à caractère commercial, scientifique et technologique sur le continent européen en utilisant les ententes de coopération du Québec comme leviers. MDEIE
2006-2009
- ▶ En Allemagne, consolider la présence économique du Québec en faisant du Bureau du Québec à Munich une délégation générale et en augmentant les effectifs du Bureau de Berlin, afin notamment de profiter de la situation centrale de l'Allemagne, première économie européenne et premier exportateur mondial, et développer les liens avec les nouveaux pays membres de l'Union européenne. MRI, MDEIE
2006
- ▶ En Italie, consolider la présence économique du Québec à Milan et accroître les effectifs du Bureau du Québec à Rome en prenant appui sur ce Bureau pour développer les liens d'affaires avec les pays du bassin méditerranéen. MRI, MDEIE
2007
- ▶ Renforcer la collaboration entre les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois dans des secteurs d'intérêt commun (aérospatiale, biotechnologies, textiles, énergie, transformation agroalimentaire). MDEIE
2006-2009

- ▶ Soutenir financièrement, par le biais du *Programme d'aide aux entreprises* (PAE), les entreprises qui, après un bilan normatif, rendent leurs produits conformes aux normes européennes.
- ▶ Appuyer la conclusion d'ententes entre laboratoires européens et québécois de manière à ce que les tests de conformité aux normes européennes puissent être effectués au Québec.

MDEIE
2006-2009

CRIQ, MDEIE, MRI
2006-2009

18. **Diversifier les échanges du Québec vers cinq marchés porteurs : le Mexique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil**

Le Québec doit chercher à diversifier ses échanges au-delà des États-Unis et de l'Europe vers des marchés qui offrent aussi un fort potentiel à long terme. La présence du Mexique au sein de l'ALÉNA et sa participation au *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* en font un partenaire important avec lequel le Québec veut développer ses relations d'affaires.

Parallèlement, la relance économique du Japon et son rôle stratégique dans l'économie asiatique, ainsi que la forte croissance de la Chine et de l'Inde incitent le Québec à concentrer ses efforts sur les marchés d'Asie vers ces trois territoires. Enfin, en Amérique du Sud, le Brésil offre actuellement les meilleures perspectives pour les exportations québécoises.

Le gouvernement adoptera, en conséquence, les mesures suivantes :

- ▶ Au Mexique, promouvoir les produits et services québécois dans les secteurs suivants : l'aéronautique, l'énergie, les technologies de l'information et des communications, les pièces automobiles et ferroviaires, les équipements de santé, la foresterie, les produits de construction, l'environnement et la plasturgie.
- ▶ Instituer des partenariats avec des États mexicains ciblés, comme le Nuevo Leon, en fonction de leur intérêt pour le Québec et de leur potentiel économique.

MDEIE
2006-2009

MDEIE, MRI
2006-2009

- ▶ Accroître les effectifs des services économiques du Québec à Tokyo, Beijing et Shanghai. MRI, MDEIE, IQ
2006-2009
- ▶ Ouvrir un bureau du Québec à Mumbai en Inde. MRI, MDEIE
2007
- ▶ Mettre en œuvre des stratégies d'exportation prioritairement dans les secteurs suivants : MDEIE
2006-2009
 - au Japon (infotechnologies, télécommunications, optique-photonique, multimédia, produits du bois et de la construction, biotechnologies, aéronautique et agro-alimentaire).
 - en Chine (infotechnologies, transport terrestre et aéronautique, agro-alimentaire et construction (incluant les services d'architecture et d'urbanisme)).
 - en Inde (énergie, infotechnologies, communications, biopharmaceutique, services d'ingénierie et infrastructures).
- ▶ Appuyer le démarrage de projets économiques, scientifiques ou éducatifs découlant des missions du premier ministre en Chine et en Inde. MDEIE, MRI
2006-2009
- ▶ Ouvrir un bureau du Québec à Sao Paulo, au Brésil. MRI, MDEIE, MICC
2007
- ▶ Développer les occasions d'affaires sur le marché brésilien en aéronautique, dans les mines et forêts (équipements industriels), les infotechnologies, la biotechnologie et les textiles. MDEIE
2006-2009

19. Appuyer les entreprises exportatrices et attirer davantage d'investissements étrangers

La stratégie québécoise de développement économique vise à augmenter de 25 %, d'ici 2010, le nombre d'entreprises exportant des biens pour une valeur de plus d'un million de dollars. Elle vise également à encourager le commerce d'intégration, c'est-à-dire une plus grande intégration de la chaîne d'approvisionnement des entreprises, qui tient compte de la diminution des obstacles au commerce et à l'investissement.

Ainsi, les entreprises québécoises doivent envisager des moyens nouveaux pour se positionner, par exemple en tirant un meilleur parti de la présence à l'étranger de grands exportateurs québécois. Elles doivent aussi s'adapter à de nouvelles exigences comme celles du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises.

Au surplus, l'implantation à l'étranger peut s'avérer essentielle pour permettre à une entreprise québécoise de conquérir ou conserver un marché. De tels investissements permettent aux entreprises de réduire leurs coûts, de mieux desservir la clientèle étrangère et de contribuer à la création d'emplois au Québec.

Les investissements étrangers qui sont faits au Québec contribuent aussi à l'essor de l'économie québécoise. Ils renforcent l'activité de R-D, associent les milieux financiers québécois à des transactions internationales et, de manière générale, améliorent la compétitivité de l'économie.

Dans cette perspective, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- ▶ Inciter les entreprises à se regrouper au sein de réseaux *ad hoc* afin de prendre part à de grands projets d'infrastructures (Jeux olympiques, travaux de reconstruction, etc). MDEIE
2006-2009
- ▶ Sensibiliser les entreprises exportatrices aux meilleures pratiques de commerce international, notamment en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises. MDEIE
2006-2009
- ▶ Mettre en œuvre une nouvelle stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. MDEIE, IQ
2006-2011
- ▶ Soutenir l'implantation d'entreprises québécoises à l'étranger pour mieux développer les marchés. MDEIE, IQ
2006-2009

20. **Mettre en place, en partenariat avec l'ÉNAP, un centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise**

ENAP, MRI, MDEIE
2007

La demande internationale est très forte pour des compétences issues des secteurs public et parapublic québécois, notamment en matière de gouvernance et de réforme de l'administration publique; de gestion d'équipements, d'infrastructures et de technologies; d'organisation des services publics en éducation et en formation, en santé et services sociaux, etc. Elle l'est également pour les compétences issues du secteur privé et présente un intérêt particulier lorsque des entreprises ont besoin d'intégrer à leurs démarches d'exportation des expertises qu'on trouve généralement dans l'appareil gouvernemental.

Dans ce contexte, il est opportun de créer un mécanisme souple de coordination et de gestion de projets. Cela facilitera la mise à disposition de l'expertise québécoise pour des projets financés par des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et des gouvernements étrangers. Ce mécanisme se présentera sous la forme d'un Centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise mis sur pied par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), en partenariat avec le gouvernement du Québec. Le rôle de soutien joué par le gouvernement du Québec à l'égard de cette initiative sera exercé par le ministère des Relations internationales et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

21. **Intensifier la promotion touristique sur les marchés américain, mexicain et européen et mettre en place des partenariats en vue d'augmenter les retombées touristiques des événements du 400^e anniversaire de Québec**

MTO
2006-2009

Activité de services à haute croissance, le tourisme contribue à plus de 2,6 % du PIB (7 milliards de dollars) et génère 133 500 emplois directs au Québec. Cela étant, la concurrence est de plus en plus féroce entre les destinations touristiques au niveau international. Le gouvernement du Québec s'est donc doté d'une nouvelle approche marketing pour solliciter la clientèle étrangère. Cette approche est fondée sur une nouvelle stratégie de marque (nouveaux logo et slogan : *Québec : Fournisseur d'émotion depuis 1534*) et sur une promotion internationale basée sur quatre grands regroupements d'expériences, soit le *Québec des grandes villes*, le *Québec du Saint-Laurent*, le *Québec de villégiature*, et le *Québec grande nature*.

Le gouvernement du Québec met en œuvre sa Politique touristique afin d'attirer plus de touristes étrangers, notamment en provenance des régions ayant une proximité géographique avec le Québec, soit le Nord-Est et le Midwest des États-Unis; mais aussi en provenance du Mexique et de l'Europe. De manière globale, le Québec cherchera à accroître sa notoriété sur les marchés de proximité et internationaux et à hausser ses recettes touristiques à 13 milliards de dollars d'ici 2010 (recettes touristiques en 2004 : 9 milliards de dollars).

22. Appuyer les villes et régions qui se dotent d'un plan d'action intégré en matière internationale.

Les défis de la concurrence internationale et de l'innovation ont une importance majeure pour le développement des villes et régions québécoises, à court, moyen et long termes. Le gouvernement entend appuyer les villes et régions qui se sont dotées de stratégies et de plans d'action pour se démarquer sur le plan international.

Plus précisément, le gouvernement entend adopter les mesures suivantes :

- ▶ Appuyer la mise en œuvre du volet international du plan d'affaires des régions dans le but de soutenir le développement de leurs créneaux d'excellence. MDEIE
2006-2009
- ▶ Soutenir l'établissement de liens entre les villes et régions du Québec et des partenaires étrangers pour le transfert et l'acquisition de savoir-faire dans des secteurs clés pour leur développement. MAMR
2006-2009
- ▶ Bonifier le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée et associer les Conférences régionales des élus (CRE) à la gestion du Fonds. MRI
2006-2009
- ▶ Organiser des séminaires de formation pratique sur l'environnement international auprès des villes et régions du Québec. Associer des représentants municipaux aux missions économiques du Québec à l'étranger. MAMR, MDEIE
2006-2009
- ▶ Renforcer la connaissance des villes et régions au sein du réseau des représentations du Québec : MRI, MDEIE
2006-2009
 - Présence annuelle des chefs de poste dans les régions du Québec;

- Ajout d'un volet régional pour tous les conseillers en poste à l'étranger qui effectuent une mission au Québec;
 - Promotion des atouts et créneaux d'excellence des villes et régions par les bureaux et délégations du Québec à l'étranger.
- ▶ Examiner la possibilité de réviser l'encadrement légal dans lequel évoluent les municipalités de façon à lever les obstacles à la réalisation de projets ayant une dimension internationale. Entre-temps, examiner tout projet particulier présenté par une municipalité ou une région dans l'optique d'accorder, s'il y a lieu, les pouvoirs habilitants permettant la réalisation de ce projet.
 - ▶ En collaboration avec Montréal International, Pôle Québec Chaudière-Appalaches et les organismes publics et privés concernés, faire la promotion de l'environnement d'affaires de la métropole et de la capitale nationale.
 - ▶ Soutenir financièrement l'attraction et l'accueil d'événements sportifs d'envergure au Québec, qui génèrent d'importantes retombées économiques dans les villes et régions.

MAMR
2006-2009

MDEIE, MAMR, MRI
2006-2009

MELS
2006-2009

Objectif 2

Favoriser la croissance et la prospérité du Québec

Priorité

Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec

Mesures

23. Appuyer le développement de partenariats internationaux de recherche et l'attraction de chercheurs étrangers

Le gouvernement se fixe comme objectif que le Québec atteigne un taux de 3 % du PIB en dépenses de R-D d'ici 2010. Une masse critique de chercheurs de haut niveau, un environnement qui encourage la créativité et l'interdisciplinarité, l'accès à des équipements de pointe et la possibilité de participer à de grands réseaux internationaux de recherche sont des facteurs essentiels pour réaliser cet objectif.

Le gouvernement doit donc appuyer la participation des chercheurs québécois aux réseaux internationaux et attirer des chercheurs étrangers de haut niveau. À cette fin, il prendra les mesures suivantes :

- ▶ Accroître le soutien financier pour appuyer la participation des centres d'excellence, des réseaux et des consortiums de recherche privés et publics à des grandes équipes de recherche internationales. MDEIE
2006-2009
- ▶ Inciter à la création de maillages, partenariats et projets conjoints de recherche. MDEIE
2006-2009
- ▶ Développer le volet « recherche, science et technologie » des ententes de coopération. MDEIE, MRI
2006-2009
- ▶ Élaborer et diffuser un répertoire des programmes de l'Union européenne accessibles aux chercheurs, universités et consortiums de recherche. MRI
2006
- ▶ Appuyer le recrutement de chercheurs étrangers de haut niveau, notamment aux États-Unis et en Europe. MDEIE, MRI
2006-2009

24. **Maintenir et promouvoir le crédit d'impôt pour l'embauche de chercheurs et d'experts étrangers**

MFQ, MDEIE
2006-2009

Le gouvernement du Québec maintiendra un crédit d'impôt aux entreprises qui embauchent des chercheurs et des travailleurs experts étrangers pour effectuer des travaux de R-D. Le crédit d'impôt porte sur la masse salariale et son taux varie, selon la taille de l'entreprise, de 17,5 % (pour la grande entreprise) à 37,5 % (pour la PME). Par ailleurs, les chercheurs et les travailleurs experts étrangers continueront de bénéficier d'un congé fiscal à l'impôt des particuliers prenant la forme d'une déduction égale à 100 % du revenu imposable durant les deux premières années, et à 75 %, 50 % et 25 % pour les trois années subséquentes.

25. **Rechercher des investisseurs étrangers susceptibles d'implanter des centres de recherche ou de donner des mandats mondiaux de recherche à leurs filiales québécoises**

MDEIE
2006-2009

Les filiales d'entreprises étrangères ont effectué au-delà du tiers des dépenses totales de R-D réalisées au Québec en 2001. Cela étant, les entreprises multinationales partout dans le monde déplacent une part croissante de leurs activités de recherche vers les économies émergentes, où elles conjuguent main-d'œuvre compétente et coûts moins élevés.

Le Québec devra donc adapter sa stratégie en matière de promotion et de prospection des investissements étrangers à cette nouvelle réalité et mieux faire valoir ses atouts afin de conserver et d'attirer des investissements susceptibles de générer des retombées en matière de recherche.

26. **Intensifier et mieux coordonner la promotion internationale de l'offre éducative, afin d'attirer davantage d'étudiants étrangers**

MELS, MICC, MRI
2007-2009

A travers le monde, la concurrence est vive parmi les établissements d'enseignement, les villes et même les États pour attirer des étudiants et des chercheurs de haut niveau. Le Québec, qui accueille plus de 20 000 étudiants étrangers par année, surtout dans ses universités, doit redoubler d'efforts pour maintenir, voire renforcer, sa capacité d'attraction auprès des étudiants étrangers, à l'enseignement universitaire, mais aussi en formation professionnelle et en formation technique. À l'heure actuelle, la promotion des études au Québec est le fait de plusieurs acteurs qui mènent des initiatives de promotion isolées.

Il y a lieu de regrouper les efforts et de travailler avec les institutions afin de développer une stratégie de promotion intégrée qui positionne le Québec comme un lieu d'excellence en matière d'éducation.

27. **Réaménager les programmes de bourses d'exemption pour les étudiants étrangers, afin de cibler davantage les candidats des 2^e et 3^e cycles**

MELS
2006-2009

La qualité de la formation, particulièrement au niveau des cycles supérieurs, est étroitement liée à la qualité de la recherche qui y est effectuée. L'étudiant de 2^e et surtout de 3^e cycle est au cœur de ce processus de recherche. En plus de participer au développement des connaissances, l'étudiant étranger inscrit dans les cycles supérieurs facilite aux professeurs-chercheurs des universités québécoises l'accès aux réseaux internationaux, que ce soit au moment de ses études ou lorsqu'il est de retour dans son pays.

Pour favoriser l'attraction de ces étudiants, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) accorde à chaque université un quota de bourses d'exemption de droits de scolarité supplémentaires dont elle assume la gestion. Dans le cadre de la révision du *Programme de bourses d'exemption*, ce quota sera augmenté.

28. **Soutenir le réseau collégial pour l'accueil d'étudiants étrangers**

MELS
2006-2009

On dénote un nombre limité de candidatures soumises par les gouvernements étrangers pour la poursuite d'études collégiales en formation technique au Québec. Pourtant, les établissements de niveau collégial souhaitent internationaliser davantage leurs activités et on note un intérêt de la part de plusieurs étudiants étrangers pour la formation technique dispensée au Québec. A cette fin, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport proposera à ses partenaires du niveau collégial de leur confier progressivement la gestion d'un programme de bourses d'exemption pour l'accueil d'étudiants étrangers.

29. **Mettre à contribution l'expertise publique québécoise pour appuyer le développement des systèmes éducatifs de certains pays**

MELS
2006-2009

Plusieurs pays en développement ou dont l'économie est en phase d'émergence se sont engagés dans une stratégie de réduction de la pauvreté et de développement durable qui suppose des réformes importantes en matière d'éducation. Ils cherchent à moderniser leurs programmes, leurs outils de gestion et leurs façons de faire dans le secteur éducatif pour les adapter à des standards reconnus internationalement.

L'expertise québécoise à cet égard jouit d'une bonne réputation. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les réseaux d'établissements, entend coordonner les efforts afin de proposer une offre de services intégrée aux pays demandeurs. Une démarche de ce type a récemment été amorcée avec Madagascar.

30. **Améliorer l'offre de stages internationaux pour les jeunes et appuyer des projets d'entrepreneuriat-jeunesse à l'étranger**

Une des clés d'avenir pour le Québec repose sur la capacité de ses jeunes à travailler dans un environnement de plus en plus internationalisé. La connaissance d'autres cultures et environnements de travail, la maîtrise de plusieurs langues, la capacité d'interagir avec ouverture et tolérance sont autant d'atouts qui permettront au Québec de faire sa marque dans le monde. La Politique internationale du Québec reconnaît l'importance de multiplier les occasions de stages et de formation à l'étranger pour les jeunes Québécoises et Québécois et, à cet égard, en plus de l'appui qu'il offre déjà pour inciter les jeunes à participer aux efforts de solidarité internationale, le gouvernement entend appuyer les initiatives suivantes :

- ▶ Intégrer l'offre de stages de l'OFQJ, de l'AQWBJ et de l'OQAJ et soutenir la mise en place d'une fondation faisant appel aux secteurs privé et institutionnel afin de multiplier les occasions de stages à l'étranger.
- ▶ Renouveler l'entente sur le programme de stages du *Washington Center*
- ▶ Développer des échanges de jeunes avec les pays d'Asie, notamment la Chine et l'Inde.

MRI
2006-2007

MRI
2006-2008

MRI
2006-2009

- ▶ Mettre sur pied un programme de coopération relatif à la formation de jeunes avec les sept États membres du groupe des régions partenaires. MRI
2006-2009

- ▶ Soutenir les démarches internationales des jeunes engagés dans la promotion de la culture entrepreneuriale auprès d'autres jeunes, en prenant appui sur le « Défi de l'entrepreneuriat jeunesse ». Le programme « Synergie Entreprise » de l'OFQJ bénéficiera d'un appui jusqu'au 31 mars 2009 et des programmes similaires d'appui à l'entrepreneuriat jeunesse seront mis en place à l'OQAJ et à l'AQWBJ. Le « projet mentorat » favorisant la participation de jeunes à des missions économiques du premier ministre ou de ministres sectoriels sera offert jusqu'en 2009 sur les territoires couverts par les trois organismes. SECRETARIAT
À LA JEUNESSE
2006-2009

- ▶ Mettre en place des projets-pilotes visant à développer les stages à l'étranger et l'échange de stagiaires pour les élèves de la formation professionnelle et de la formation technique. MELS
2006-2009

- ▶ Créer un programme de bourses à l'intention des étudiants du niveau collégial pour de courts séjours d'études à l'étranger. MELS
2006-2009

- ▶ Créer un point d'information, dans les bureaux de Services Québec en région, sur les programmes d'échanges et de stages à l'étranger pour les jeunes. SERVICES QUÉBEC
2006

Objectif 2

Favoriser la croissance et la prospérité du Québec

Priorité

Attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique

Mesures

31. **Favoriser la reconnaissance des diplômes et des compétences par des actions concertées entre le gouvernement, les ordres professionnels et les établissements d'enseignement**

Pour s'intégrer et contribuer à l'essor du Québec, il est essentiel que les immigrants puissent occuper un emploi correspondant à leurs compétences.

Les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et le gouvernement du Québec cherchent ensemble à lever les obstacles à la reconnaissance de la formation et des compétences des personnes formées à l'étranger. Pour ce faire, le gouvernement entend :

- ▶ Améliorer l'accompagnement des candidats à l'immigration et des immigrants formés à l'étranger qui souhaitent exercer une profession ou un métier réglementé. MICC
2006-2009
- ▶ Accompagner les ordres professionnels et les établissements d'enseignement dans la conception de formations d'appoint et d'outils facilitant la démarche de reconnaissance des diplômes et compétences des personnes formées à l'étranger. MICC
2006-2009
- ▶ Appuyer le développement de passerelles entre ordres professionnels québécois et étrangers afin d'accélérer le processus de reconnaissance des compétences, incluant la conclusion d'ententes avec des organismes réglementaires ou des établissements d'enseignement à l'étranger. MRI
2006-2009

32. **Recruter des immigrants, notamment sur les territoires prioritaires de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest en tenant compte des besoins en main-d'œuvre du Québec** MICC
2006-2009

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Québec et le Canada ont compté parmi les rares États à s'être dotés d'une politique d'immigration intégrée, fondée sur une réelle

planification et sur le recrutement systématique à l'étranger. Aujourd'hui, la concurrence pour l'attraction de travailleurs stratégiques se fait de plus en plus vive, alors que plusieurs pays développés subissent d'importantes pressions démographiques. Détenant la responsabilité exclusive de sélectionner, accueillir et intégrer les immigrants sur son territoire, le Québec n'a d'autre choix que de redoubler d'efforts.

Le gouvernement assurera une progression des volumes annuels d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007. Il assurera une meilleure adéquation entre la sélection des immigrants et les besoins du Québec, notamment en région. Le gouvernement entend raffermir ses liens avec les Conférences régionales des élus (CRE) et soutenir l'intérêt des candidats pour les régions.

Le gouvernement permettra, au moyen de son Portail international sur Internet, d'accéder directement au site d'Immigration-Québec pour qu'il devienne la principale source d'information pour immigrer au Québec. Ce site invitera les clients potentiels à évaluer leurs chances d'être sélectionnés par le Québec en remplissant l'évaluation préliminaire en ligne.

33. Réaliser des missions ponctuelles mixtes de recrutement alliant des ministères ou organismes et des employeurs

MICC
2006-2009

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, avec l'appui des représentations du Québec à l'étranger, effectuera des missions avec des employeurs de secteurs désirant recruter des travailleurs spécialisés, avec des représentants de villes ou des membres des Conférences régionales des élus. Les opérations auprès des travailleurs spécialisés dans le domaine de la santé peuvent servir de modèle à ce type d'opération.

34. Lors des missions du Québec à l'étranger, organiser des séminaires et des activités de promotion auprès des immigrants d'affaires, pour leur présenter l'environnement et les atouts du Québec et faciliter leur établissement dans les milieux économiques québécois.

MICC
2006-2009

Il est essentiel pour le gouvernement du Québec de nouer des liens plus solides avec les immigrants d'affaires, de les informer sur l'environnement et les occasions d'affaires au Québec et de les soutenir le plus tôt possible dans leur démarche, d'autant plus que, pour l'heure, près de quatre immigrants investisseurs sur cinq ne s'installent pas au Québec de manière définitive.

Le gouvernement intégrera plus systématiquement le volet immigration dans les missions du Québec à l'étranger. Il ciblera les territoires d'origine pour lesquels le taux de rétention des immigrants économiques au Québec est plus élevé.

35. **Inviter un nombre accru de candidats à l'immigration d'affaires à réaliser un voyage de prospection au Québec afin de repérer des occasions d'affaires et de développer un réseau de contacts**

MICC
2006-2009

L'économie québécoise a besoin d'une relève entrepreneuriale, tout autant que de nouveaux capitaux, pour assurer le maintien et l'expansion des entreprises. Les immigrants d'affaires seront d'autant plus susceptibles de s'établir et de demeurer au Québec qu'ils auront pu s'insérer dans des réseaux d'affaires québécois. Aussi, le gouvernement augmentera-t-il les missions de prospection et le nombre d'entrevues au Québec afin d'améliorer leur connaissance de Montréal et des régions, de se familiariser avec les institutions économiques et d'identifier des occasions d'affaires. Il mettra sur pied, avec divers acteurs économiques (Chambres de commerce, organismes de soutien au démarrage d'entreprise), un service d'accueil et d'accompagnement aux voyages de prospection des gens d'affaires.

36. **Augmenter le nombre de partenaires étrangers pour l'enseignement du français et développement d'outils en ligne, afin que les candidats à l'immigration puissent amorcer leur apprentissage linguistique avant leur arrivée au Québec**

MICC
2006-2009

Le Québec accorde la plus haute importance à la pérennité du français, enjeu fondamental pour son avenir. La connaissance du français facilite l'insertion en emploi et l'intégration des immigrants. Aussi, le gouvernement aidera-t-il les candidats à l'immigration à améliorer leur connaissance du français avant leur arrivée au Québec.

Le gouvernement entend, dans ce but, agrandir le réseau de ses partenaires étrangers pour l'enseignement du français – au premier chef, les Alliances françaises. Il rendra disponible à ses partenaires un fonds documentaire leur permettant de soutenir l'apprentissage du français par les candidats à l'immigration à l'aide de matériel portant sur les réalités socio-économiques du Québec. Il créera des outils en ligne pour l'apprentissage du français. Il s'appuiera sur une évaluation des compétences linguistiques par des tiers en utilisant des instruments d'évaluation internationalement reconnus qui soient adaptés aux besoins du Québec.

Objectif 3

Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain

Priorité

S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire

Mesures

37. **Mettre sur pied, au sein du ministère de la Sécurité publique, un centre de gestion intégrée de l'information de sécurité**

MSP
2006-2009

Le ministère de la Sécurité publique mettra en place une direction permettant de regrouper en un seul lieu tous les renseignements liés aux questions de sécurité non militaire afin d'assurer une gestion plus efficace de l'information stratégique, une réaction plus rapide et mieux coordonnée en cas de menace et une meilleure prise de décision. Un volet international sera ajouté à ce centre pour suivre notamment l'évolution des menaces liées à la mondialisation des activités criminelles.

De plus, deux autres initiatives viendront faciliter la liaison entre les bureaux et délégations du Québec à l'étranger et le Centre.

- ▶ Une équipe dédiée aux enjeux internationaux de sécurité sera mise en place au ministère des Relations internationales afin de faire le lien entre le réseau des bureaux et délégations et le centre de gestion, de suivre les travaux des organisations internationales sur les questions de sécurité non militaire et d'assurer la participation de représentants du Québec dans les forums internationaux traitant de ces questions.
- ▶ Le Bureau du Québec à Washington effectuera un suivi et une analyse systématiques de l'évolution du cadre législatif et réglementaire américain et de ses incidences sur le Québec, comme la question des normes de sécurité sur les produits alimentaires exportés ou la question du passeport aux frontières.

MRI
2006

MRI
2006-2009

38. **Renforcer la coopération en matière de sécurité avec les États-Unis, notamment avec les États du Nord-Est**

La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada décidait, dans sa résolution concernant la sécurité transfrontalière de septembre 2003, que la collaboration entre les administrations fédérales canadienne et américaine en matière de sécurité doit trouver un écho à l'échelon des États et des provinces. Elle appelle les autorités responsables de la sécurité publique et les services de police à collaborer plus étroitement et à partager leurs renseignements, leur expertise et leurs stratégies. Sept initiatives seront mises en place à cet effet :

- ▶ Proposer aux membres de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada une collaboration accrue en matière de sécurité transfrontalière et ainsi, utiliser ce forum politique régional afin d'avoir une vision d'ensemble des problèmes existants mais aussi des solutions à apporter. MRI
2006-2009
- ▶ Instaurer une coopération bilatérale entre le Procureur général du Québec et ses homologues des États frontaliers américains en matière de menaces non militaires. MJ
2006-2009
- ▶ Renforcer les liens entre les organisations administratives et policières du Québec et celles de l'État de New York. MSP
2006-2009
- ▶ Poursuivre les activités du projet *Québec Border Security Initiative*, qui permet au Québec de maintenir une capacité d'analyse fine des enjeux nord-américains de sécurité, de faciliter les rencontres entre représentants américains et québécois, et de mettre en évidence la contribution du Québec à la sécurité continentale. MRI
2006-2009
- ▶ Intensifier la participation du Québec au *Consortium des directeurs de la sécurité intérieure du nord-est du continent américain* qui regroupe les directeurs de la sécurité intérieure de dix États et de trois provinces. Les États du Maine, du Vermont, du New Hampshire, du Massachusetts, du New Jersey, du Rhode Island, du Connecticut, du Delaware, de la Pennsylvanie et de New York et l'Ontario, le Nouveau Brunswick et le Québec font partie du consortium. Le Québec souhaite intensifier sa présence et faire de ce forum un lieu d'échanges privilégié et de coordination des efforts régionaux de sécurité. Il sera l'hôte de la réunion de 2008. MSP
2006-2009

- ▶ Multiplier les exercices de simulation conjoints, Québec et États du Nord-Est américain, afin de mieux gérer les risques liés aux catastrophes d'origine terroriste, biologique, chimique ou naturelle et accueillir à Québec la rencontre du Groupe international de gestion des urgences en 2006.
- ▶ Initier une collaboration scientifique avec le *Center for Disease Control* (CDC) américain et conclure des ententes de collaboration technique avec les États de la Côte Est des États-Unis en vue de prévenir les risques associés au bioterrorisme, aux maladies infectieuses et aux pandémies.

MSP
2006-2009

MSSS

39. **Renforcer la collaboration régionale et internationale en matière de sécurité environnementale visant notamment l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre, la préservation du fleuve Saint-Laurent, la lutte aux espèces envahissantes et la prévention des risques associés aux produits de la biotechnologie**

La détérioration des écosystèmes, la pollution atmosphérique, le réchauffement du climat, la multiplication et l'ampleur des catastrophes naturelles telle que l'ouragan *Katrina* qui a détruit la région de la Nouvelle-Orléans, la préservation du Saint-Laurent, constituent, pour le gouvernement du Québec, des enjeux liés à la sécurité compte tenu de leurs impacts sur la santé de la population et la survie des espèces vivantes. Pour tenter d'en contrôler les risques ou en diminuer les effets, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- ▶ Contribuer à la qualité de l'air du continent nord-américain en :
 - participant activement aux travaux dans le cadre de l'*Accord Canada – États-Unis sur la qualité de l'air* et, notamment, en étant partie à l'élaboration d'une éventuelle annexe sur les particules fines;
 - réduisant les émissions régionales de mercure de 75 % d'ici 2010, et ce, conformément au Plan d'action sur le mercure adopté par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada;

MDDEP
2006-2009

- participant à la réduction régionale des émissions de SO₂ de 50 % d'ici 2010 et de 20 % à 30 % des émissions de NO_x, d'ici 2007 et ce, conformément au Plan d'action sur les pluies acides adopté par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada ;
 - mettant en œuvre le *Règlement sur les halocarbures* de façon à contribuer à l'atteinte des objectifs du Protocole de Montréal.
- ▶ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques en :
 - ramenant les émissions de gaz à effet de serre au niveau de ceux de 1990 d'ici 2010, et en les réduisant de 10 % en deçà du niveau de 1990 d'ici 2020; et ce, conformément au Plan d'action sur les changements climatiques adopté par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada;
 - adoptant et mettant en œuvre la Stratégie québécoise sur les changements climatiques et son premier plan d'action 2006-2012.
- ▶ Préserver et améliorer la ressource en eau du bassin hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en :
 - ratifiant et mettant en œuvre l'Entente internationale sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent signée en décembre 2005;
 - participant aux travaux de la Commission mixte internationale et à ceux des gouvernements fédéraux canadien et américain relatifs à la définition des nouveaux critères de régularisation des niveaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent afin que les intérêts du Québec soient pris en compte;

MDDEP
2006-2009

MDDEP
2006-2009

- participant à la révision de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs afin que les intérêts du Québec soient pris en compte;
 - intensifiant sa participation au sein des organisations internationales responsables de la gestion du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
- ▶ Lutter contre les espèces envahissantes, en :
- établissant des partenariats internationaux d'échange d'information;
 - se mettant en lien avec les grands réseaux internationaux spécialisés tel que le *North American Non Indigenous Arthropod Database*;
 - mettant sur pied un site web sur les espèces envahissantes en lien avec le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.
- ▶ Renforcer les alliances avec des États fédérés et certains pays afin de prévenir les risques associés aux produits de la biotechnologie tel que prévu dans le Protocole de Cartagena.

MDDEP
2006-2009

MRI
2006-2009

40. Développer les réseaux d'échanges avec les pays francophones d'Europe

Mettant à profit les réseaux francophones, le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec souhaitent consolider et développer leurs liens avec les pays francophones d'Europe et mettre en place un réseau de formation et d'échanges sur les meilleures pratiques. À cette fin, quatre initiatives seront prises :

- ▶ Mener une coopération en matière de sécurité civile et d'incendie avec la France.
- ▶ Mettre sur pied, avec des pays européens, un réseau international des écoles de police francophones.
- ▶ Poursuivre le développement de la coopération technique policière avec l'Europe, et particulièrement avec les pays de la Francophonie.

MSP
2006-2007

ÉCOLE NATIONALE
DE POLICE
2006-2008

MSP
2006-2009

- ▶ Accroître le recours à des experts internationaux afin d'améliorer les connaissances, l'expertise et les pratiques en matière de lutte au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, à la traite des personnes et à la cybercriminalité.

MSP
2006-2009

41. **Assurer le suivi et la mise en oeuvre des conventions internationales de même que la participation du Québec au sein de certains forums ou instances internationales en matière de sécurité non militaire**

MRI
2006-2009

Le gouvernement du Québec portera une attention plus spécifique aux forums, conventions et protocoles suivants : Forum canado-américain sur la criminalité transfrontalière; Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, particulièrement des femmes et des enfants; Convention des Nations Unies contre la corruption; Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

42. **Mener des actions d'information ciblées auprès des décideurs, des cercles d'influence et des médias américains sur les mesures prises par le Québec afin de contribuer à la protection du continent nord-américain**

MRI
2006-2009

La presse américaine a parfois laissé entendre que les politiques d'immigration canadiennes pouvaient créer certains problèmes de sécurité aux États-Unis. De plus, l'importance du transport de marchandises à la frontière et l'approvisionnement des États du Nord-Est américain en énergie hydroélectrique provenant du Québec, peuvent aussi être sources d'inquiétude chez certains décideurs américains. Compte tenu du fait que les perceptions peuvent parfois différer de la réalité, il importe d'informer certains publics cibles américains et d'expliquer concrètement les gestes posés et les efforts consentis par le gouvernement du Québec en matière sécurité.

Objectif 3

Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain

Priorité

Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité des infrastructures stratégiques du Québec

Mesures

43. **Mettre en place les infrastructures assurant la fluidité de la circulation aux abords des postes frontière**

Même si la frontière est de responsabilité fédérale, toutes les infrastructures qui l'entourent sur le territoire du Québec sont de la responsabilité du Québec et c'est au gouvernement du Québec qu'il revient de prendre les mesures afin d'assurer une circulation sécuritaire et fluide des personnes et des marchandises aux abords de celle-ci. C'est le cas par exemple de l'installation de systèmes de transport intelligents ou de la construction de voies de circulation adaptées au contexte frontalier dans le cadre de la mise en place de la frontière intelligente. Le gouvernement du Québec doit en outre maintenir et consolider ses liens avec les principaux décideurs à la frontière canado-américaine afin que les préoccupations de l'industrie québécoise soient prises en compte. Aussi, le gouvernement travaillera à :

- ▶ Mettre en place, dans le cadre de la frontière intelligente, les infrastructures de transport assurant la fluidité de la circulation aux abords des postes frontière de Lacolle, Stanstead, Saint-Armand de Philipsburg et Armstrong, notamment par l'aménagement de voies de circulation Fast/Express, là où l'achalandage le requiert.
- ▶ Consolider ses partenariats avec les principaux intervenants à la frontière canado-américaine (*Transportation Border Working Group, Eastern Border Transportation Coalition, Agence canadienne de services frontaliers, Department of Homeland Security*).

MTQ
2006-2009

MTQ
2006-2009

44. **Accroître, par la formation et le soutien financier, l'adhésion des entreprises aux programmes de la frontière intelligente et constituer une base d'information permettant de suivre l'adaptation des PME aux mesures de contrôle de la frontière canado-américaine**

Les événements du 11 septembre 2001 ont entraîné un resserrement des contrôles frontaliers et, avec eux, la mise en place d'une frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis. De nouveaux programmes ont vu le jour, facilitant, à certaines conditions, le passage des personnes, des biens et des marchandises.

Sur l'ensemble des entreprises québécoises qui exportent, la très grande majorité vont sur le marché américain. Une étude récente du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation révèle que seulement 10 % de ces entreprises ont été accréditées au programme américain volontaire de lutte contre le terrorisme *C-TPAT*. Si les entreprises québécoises veulent rester dans la course, elles devront profiter des mesures facilitant un passage sûr et fluide de leurs marchandises à la frontière. De façon à soutenir les entreprises dans cette nouvelle réalité, le gouvernement entend :

- ▶ Poursuivre la sensibilisation des entreprises et des intervenants du milieu des affaires québécois à l'importance de l'adhésion aux programmes de la frontière intelligente : règles de conformité douanières; programmes *C-TPAT/PEP*, *FAST/Express*, *NEXUS*, et informer les autorités américaines de leurs impacts sur les entreprises québécoises. MDEIE
2006-2009
- ▶ Donner, dans toutes les régions du Québec, une formation de type « Meilleures pratiques d'affaires » sur les programmes de la frontière intelligente, notamment sur le programme volontaire de lutte contre le terrorisme. MDEIE
2006-2009
- ▶ Soutenir financièrement les entreprises manufacturières, notamment les PME, à s'accréditer au programme de la frontière intelligente *C-TPAT*. L'objectif étant d'atteindre un volume d'environ 80 % des exportations québécoises sécurisées au terme des trois prochaines années. MDEIE
2006-2009
- ▶ Appuyer les entreprises agroalimentaires dans la résolution des problèmes liés aux nouvelles normes de sécurité nord-américaines et internationales. MAPAQ
2006-2009

- ▶ Constituer une base de données permettant de mesurer l'adaptation des entreprises québécoises exportatrices aux mesures de contrôle de la frontière intelligente.

MDEIE, MAPAQ
2006-2009

45. **Participer au *Canada United States Cargo Security Project* sur la sécurisation des conteneurs intermodaux**

MSP
2006

Initiative du New Hampshire et du Vermont à laquelle s'est joint le Québec au tout début, ce projet regroupe maintenant quatre États américains et deux provinces canadiennes, les gouvernements fédéraux américain et canadien ainsi que des partenaires du secteur privé. La phase II, dont la réalisation est prévue au cours de l'année 2006, consiste à suivre en temps réel des conteneurs intermodaux dotés d'équipements technologiques permettant de détecter des radiations ou des tentatives d'intrusion. Ce projet permettra également aux provinces et aux États participants d'échanger de l'information et de développer des protocoles d'intervention en cas d'incident.

46. **Poursuivre l'implantation de la traçabilité agro-alimentaire**

MAPAQ, AGRI-
TRAÇABILITÉ
QUÉBEC
2006-2009

La mise en place de la frontière intelligente et la conclusion du partenariat sur la sécurité et la prospérité entre le Canada, les États-Unis et le Mexique rendent complexes les règles relatives à l'exportation de produits agricoles. La sécurité et la qualité des aliments préoccupent les consommateurs de la planète et les embargos imposés par l'Union européenne, le Japon et les États-Unis aux producteurs de bovins du Canada, à la suite de la découverte en Alberta de cas d'encéphalite bovine spongiforme, ont affecté la prospérité économique des producteurs du Québec. Aujourd'hui, toutes les entreprises québécoises exportant des produits périssables doivent être inscrites auprès de la *Food and Drug Administration* (FDA) pour entrer aux États-Unis.

Le Québec est l'un des rares États des Amériques à s'être doté d'un système complet de traçabilité des animaux d'élevage, crédible et reconnu à l'échelle internationale. Jusqu'à maintenant, la traçabilité s'applique aux bovins et aux ovins. Le gouvernement, en partenariat avec l'industrie, étendra ce système à d'autres secteurs agricoles et aux maillons de la chaîne alimentaire, soit de la ferme au commerce de détail.

47. **Sécuriser les infrastructures publiques d'énergie électrique et les approvisionnements du Québec en hydrocarbures**

HYDRO-QUÉBEC,
MRNF
2006

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de sécuriser ses infrastructures stratégiques dont celles reliées à ses ressources et à ses approvisionnements énergétiques. Hydro-Québec doit sécuriser les infrastructures d'énergie électrique du Québec, dont une partie dessert les États américains du Nord-Est. Par ailleurs, de nombreux facteurs internationaux influencent l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel, et la rupture d'approvisionnement compromettrait le fonctionnement des institutions, les services d'urgence, les activités des entreprises ou les déplacements des citoyens québécois. Aussi, de façon à sécuriser ses ressources et ses approvisionnements énergétiques :

- ▶ Hydro-Québec complètera d'ici la fin de 2006 le déploiement de son plan de sécurisation de ses installations dans lequel elle investira 133 millions de dollars;
- ▶ le gouvernement exigera des sociétés pétrolières, le dépôt d'un plan de sécurité des approvisionnements, comportant les mesures à mettre en œuvre en cas de difficultés dans la disponibilité des produits pétroliers.

HYDRO-QUÉBEC
2006

MRNF
2006-2015

48. **Collaborer avec les États-Unis, la France et certains pays européens sur la sécurisation des systèmes informatiques publics et de protection des renseignements personnels**

MSG
2006-2009

La sécurité de l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels influent grandement sur la relation de confiance entre l'Administration publique et les citoyens. Elles constituent un enjeu important dans les projets de développement des services ayant recours aux technologies de l'information, notamment à l'égard des services électroniques rendus par l'État à ses clients. Par ailleurs, l'utilisation des technologies de l'information pose des risques considérables à la sécurité de l'information gouvernementale (bris de confidentialité, usurpation d'identité, attaques malicieuses).

Aucune organisation ne peut, à elle seule, faire face à ces problèmes. Le gouvernement du Québec collabore déjà avec diverses instances nationales et internationales. Il intensifiera cette coopération et l'étendra à des pays qui ont développé une expertise à cet effet.

49. **Renforcer la sécurité des documents d'identité émis par le Québec pour tenir compte de l'évolution des nouvelles normes nord-américaines**

MSP
2006-2009

Les autorités internationales et nord-américaines travaillent à sécuriser les documents qui servent à identifier les voyageurs. Ainsi, l'OACI souhaite l'utilisation de la biométrie dans la confection des passeports et des visas et favorise l'adoption d'une technologie unique afin de rendre les systèmes de vérification interopérables. À compter du 1^{er} janvier 2008, en vertu du *Western Hemisphere Travel Initiative*, les États-Unis ont déjà fait savoir que l'utilisation du permis de conduire comme document d'identification à la frontière américaine ne sera plus acceptée.

Le gouvernement du Québec devra suivre attentivement l'évolution de ce dossier, non seulement pour assurer la défense des intérêts du Québec, mais également pour assurer la conformité des documents d'identité aux nouvelles normes nord-américaines car, si l'émission des passeports relève de l'autorité fédérale, les documents en amont – le certificat de l'état civil et les autres pièces d'identification généralement utilisées, comme le permis de conduire ou la carte d'assurance-maladie relèvent du gouvernement du Québec.

50. **Combattre les phénomènes de criminalité liés à l'immigration**

Le gouvernement du Québec détient la responsabilité de la sélection des immigrants indépendants qu'il accueille sur son territoire. Il lui incombe de s'assurer de la véracité des déclarations faites par les demandeurs à l'immigration et de l'authenticité des documents soumis à l'appui de leurs demandes. Il doit également veiller à ce que les fonds d'investissements étrangers qui entrent au Québec proviennent de sources légitimes. Pour ce faire, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- ▶ Accroître la vérification de l'authenticité des documents soumis à l'appui des demandes d'immigration.
- ▶ Développer des partenariats avec les organismes québécois et canadiens chargés de l'application des lois afin de combattre les phénomènes de criminalité liés à l'immigration.
- ▶ Contrôler les risques associés au programme des immigrants investisseurs, particulièrement quant à la provenance des fonds.

MICC
2006-2009

MICC
2006-2009

MICC
2006-2009

Objectif 4

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

Priorité

Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde

Mesures

51. **Participer aux groupes de travail pour la mise en oeuvre des orientations issues du Sommet mondial sur la société de l'information et au nouveau Forum sur la gouvernance de l'Internet, notamment en matière de diversité linguistique**

MRI
2007-2009

La diversité linguistique constitue un enjeu important pour la réalisation du plein potentiel des technologies de l'information. Ces technologies doivent rendre possible l'introduction et l'adaptation des produits aux différents environnements linguistiques et culturels. Pour ce faire, il faut promouvoir la neutralité linguistique, la transparence et la simplicité des solutions ainsi que le respect de l'environnement linguistique et culturel de chaque utilisateur.

Le Québec doit veiller à la prise en compte de ses préoccupations pour l'adaptabilité linguistique et culturelle de l'Internet, demeurer en phase avec les standards internationaux en mutation, faire partager son expérience et son savoir-faire. Ces enjeux sont discutés au sein de l'UNESCO et du nouveau Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI).

52. **Participer aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur l'utilisation du français dans les technologies de l'information**

MSG, MRI
2006-2009

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est le plus grand organisme de normalisation au monde, regroupant un réseau de 156 instituts nationaux de normalisation. Ses travaux, avec ceux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), constituent la référence en matière de normalisation pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Québec qui collabore déjà aux travaux de cet organisme entend contribuer activement à la rédaction des normes en français dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, afin de soutenir le développement international de la langue française dans un secteur de pointe.

53. **Valoriser l'expertise linguistique du Québec**

SPL
2006-2009

La gestion des politiques linguistiques nationales est une question complexe. L'établissement d'un dialogue sur les politiques linguistiques sur le plan international, particulièrement à l'intérieur de la Francophonie, s'impose. Dans ce contexte, sans être directement transposable, la politique linguistique québécoise peut être un exemple utile pour d'autres gouvernements. Ce programme permettra donc au Secrétariat à la politique linguistique de valoriser son expertise en matière de gestion de politique linguistique.

D'autre part, le gouvernement continue ses efforts de promotion internationale de la langue française en accordant son soutien aux trois projets suivants :

- ▶ Le développement du volet multilingue du *Grand dictionnaire terminologique* mis au point par l'Office québécois de la langue française, et qui donne accès à près de trois millions de termes français et anglais du vocabulaire industriel, scientifique et commercial.
- ▶ L'organisation, en concertation avec les organismes linguistiques québécois et en collaboration avec les partenaires de la Francophonie, d'un colloque international portant sur les variétés du français dans le monde, à Québec, en 2008.
- ▶ Appui au transfert d'expertise sur les politiques et les outils linguistiques développés au Québec.

SPL, OQLF
2006-2009

SPL
2008

SPL
2006-2009

54. **Appuyer le développement de l'enseignement du français dans le monde**

MRI
2006-2009

L'enseignement est un levier de promotion du français comme langue de culture et de civilisation. Dans le cadre d'une initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Québec favorise la participation annuelle d'enseignants québécois au programme des classes bilingues en Asie du Sud-Est. Le Québec se joindra à la France et à la Communauté française de Belgique dans un nouveau projet de programme sur la gouvernance et la formation.

D'autre part, le gouvernement accorde également son soutien aux deux projets suivants :

- ▶ Accueillir le Congrès mondial des professeurs de français à Québec en 2008.
- ▶ Diffuser l'expertise québécoise d'utilisation pédagogique des technologies de l'information pour l'enseignement du français, dans le cadre du dispositif *Apprendre et enseigner avec TV5*.

MRI
2006-2009

MRI
2007

Objectif 4

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

Priorité

Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger

Mesures

55. **Concevoir de nouveaux indicateurs statistiques permettant de mieux suivre l'évolution de l'action culturelle internationale du Québec**

MCC, OCCQ
2006-2009

Des données plus précises sont nécessaires pour guider la prochaine étape du développement international des organismes et entreprises culturelles. L'Observatoire de la culture et des communications du Québec concevra donc des outils de collecte d'information sur la circulation hors-Québec des œuvres et produits culturels et fera de même pour ce qui est du positionnement du Québec par discipline et par pays sur les marchés étrangers. Enfin, il procèdera, au besoin, à des études ciblées, et parfois comparatives sur la présence internationale des artistes, des créateurs, des organismes artistiques et des entreprises culturelles.

56. **Planifier le déploiement de l'action culturelle du Québec en fonction des pôles géoculturels les plus porteurs dans le monde**

MCC
2006-2007

La concurrence internationale s'intensifie et les organismes artistiques et les entreprises culturelles doivent constamment réévaluer leurs positionnements respectifs à l'étranger. Pour éclairer les choix stratégiques qui s'offrent à elles, des travaux seront consacrés à l'élaboration d'une grille d'analyse des pôles géoculturels et artistiques mondiaux, recensant les données par domaine et par territoire. L'information ainsi compilée contribuera à mieux décrire l'intérêt de ces pôles et des manifestations et activités internationales qui s'y rattachent. Les entreprises québécoises disposeront ainsi d'une information mieux documentée pour agir sur les marchés internationaux.

57. **Renforcer la présence collective des organismes artistiques et des entreprises culturelles dans les salons, festivals, événements et marchés internationaux, grâce à un système d'opérateurs et de mandataires internationaux, notamment en arts de la scène**

MCC, CALQ
2006-2007

Quatre opérateurs agréés, financés par la SODEC, facilitent la participation des entreprises culturelles aux principaux marchés et foires. Le mandat de ces opérateurs devra toutefois être élargi afin d'englober la préparation, le maillage, la prospection, la formation, l'identification de nouveaux marchés et la production d'indicateurs de résultats. Quant au CALQ et au MCC, ils appuient déjà des présences individuelles ou collectives sur des marchés internationaux, mais certains secteurs, dont les arts de la scène et la muséologie, gagneraient eux aussi à être représentés par des opérateurs ou des mandataires sur le modèle de ce qui a été réalisé par la SODEC. La priorité sera accordée à la mise en place d'un organisme en arts de la scène.

58. **Soutenir financièrement les milieux culturels pour développer leur expertise en matière de mise en marché et de planification financière internationales et pour accroître la circulation des organismes et de leur production, notamment aux États-Unis**

MCC, CALQ,
SODEC
2006-2009

Pour mieux réussir leur développement international, les artistes, organismes artistiques et entreprises culturelles doivent être en mesure de se doter de plans d'affaires adaptés et permettre à leurs gestionnaires d'acquérir des compétences spécialisées dans la prospection et le développement de marchés étrangers, dans la conception de stratégies à l'endroit de ces marchés et de gestion financière dans un contexte international. Cet objectif sera atteint par la bonification des programmes du MCC, du CALQ et de la SODEC pour la circulation des artistes, des organismes artistiques et des entreprises culturelles.

59. **Renforcer l'insertion des créateurs, des artistes, des organismes artistiques ainsi que des entreprises culturelles dans les réseaux culturels internationaux les plus performants**

MCC
2006-2009

Dans le but de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels à l'étranger, les délégations générales et bureaux du Québec seront davantage mis à contribution. Leurs budgets de promotion culturelle seront accrus afin qu'ils puissent apporter un meilleur soutien.

60. **Traduire davantage d'œuvres et d'ouvrages québécois, notamment en langues anglaise et espagnole**

MCC, SODEC
2006-2009

La traduction permet d'amortir les investissements sur des publics plus vastes et favorise la reconnaissance internationale des auteurs. Le budget de la SODEC consacré à la traduction, notamment en langue anglaise et espagnole, sera par conséquent augmenté. Une partie des crédits sera également allouée au CALQ pour répondre aux besoins des périodiques culturels et des œuvres dramaturgiques.

61. **Faciliter l'accueil d'artistes et d'organismes étrangers dans un contexte de réciprocité**

MCC, SODEC,
CALQ
2006-2009

Le Québec accueille chaque année de très nombreux artistes étrangers, notamment par le biais du soutien accordé aux événements et festivals internationaux ou encore aux diffuseurs spécialisés. De manière à permettre une plus large circulation de ces artistes et compagnies étrangères au Québec, le réseau des diffuseurs multidisciplinaires sera mis à contribution pour améliorer l'accueil dans un contexte de réciprocité.

Objectif 5

Contribuer à l'effort de solidarité internationale

Priorité

Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance

Mesures

62. Réviser les ententes internationales sur les droits de scolarité afin de mieux arrimer les besoins des pays et l'offre éducative québécoise, accroître le nombre d'étudiants de 2^e et 3^e cycles et associer plus étroitement les institutions d'enseignement à ce programme

MELS, MRI
2007-2009

Le gouvernement du Québec octroie, par le biais d'ententes entre gouvernements, des bourses d'exemption de droits de scolarité supplémentaires à des étudiants provenant de plus de trente pays, pour la poursuite d'études supérieures au Québec. Désormais, ces ententes privilégieront les pays en développement ou en émergence. Le gouvernement cherchera à assurer un meilleur arrimage entre les besoins de développement de ces pays et l'offre éducative québécoise. La priorité sera accordée aux candidatures des cycles supérieurs. Les établissements d'enseignement universitaire et les organismes subventionnaires seront associés à la sélection des boursiers afin d'assurer la mise en oeuvre optimale du programme.

63. Appuyer les villes québécoises qui interviennent dans les pays en développement, par le biais de l'Association internationale des maires francophones

MRI, MAMR
2006-2009

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a pour objectif de promouvoir un savoir-faire en matière de politique urbaine, d'améliorer les conditions de vie urbaine et d'aider la démocratie dans les pays du Sud. Pour accroître la portée et l'action des villes du Québec au sein de l'AIMF et encourager le recours à l'expertise et au savoir-faire des villes québécoises pour la coopération avec des villes du Sud, les budgets alloués à cet organisme seront accrus.

64. **Soutenir le développement des systèmes éducatifs africains dans les domaines de la gestion scolaire et de l'implantation des programmes de licence-maîtrise-doctorat**

MRI, MELs
2006-2009

À l'instar de la communauté internationale, la Francophonie reconnaît qu'une réforme de la gestion scolaire s'impose, en particulier à l'enseignement primaire et secondaire, pour améliorer le pilotage des systèmes éducatifs et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Le Québec entend soutenir la mise à disposition de l'expertise québécoise en ce domaine pour qu'elle puisse pleinement contribuer aux réformes qui s'amorcent en matière de gestion scolaire, dans les pays d'Afrique francophone.

À l'enseignement supérieur, la volonté d'harmoniser les diplômes universitaires pour favoriser la mobilité étudiante et professorale et s'arrimer aux standards internationaux a amené les universités africaines, tout comme celles de l'espace européen, à procéder à une restructuration de leur système autour de trois grades, LMD (licence-maîtrise-doctorat), sur le modèle nord-américain. Le Québec, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), souhaite appuyer les pays d'Afrique francophone en ce sens en mettant à contribution l'expertise de ses universités.

65. **Partager l'expertise québécoise en matière de soutien à la culture, notamment à l'égard des politiques publiques, des statistiques et développement des industries culturelles, particulièrement avec des pays en développement et appuyer la mise en place d'instruments et de mécanismes permettant de protéger la diversité biologique dans ces pays**

MRI
2006-2009

En signant la Convention sur la diversité culturelle et la Convention sur la diversité biologique, le Québec s'engageait à soutenir la mise en œuvre de ces conventions dans les pays en développement. Par des missions d'experts, le développement d'un portail donnant accès à des expertises culturelles, tant au Québec qu'à l'étranger, et la création d'un programme d'accueil de gestionnaires culturels étrangers, le Québec compte participer activement au transfert d'expertise culturelle en faveur des pays en développement. De même, il compte soutenir ces pays afin qu'ils mettent en place les instruments et mécanismes permettant de préserver la diversité biologique sur leur territoire.

66. **Établir de nouveaux modes de collaboration avec l'ACDI afin de faciliter la mise à disposition de l'expertise publique québécoise, en collaboration avec le Centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise de l'ENAP**

Pour qu'elle soit encore plus efficace et qu'elle obtienne plus de retombées, l'action de solidarité internationale du gouvernement doit s'inscrire dans un partenariat avec l'Agence canadienne de développement international et s'appuyer sur un meilleur accès à diverses sources de financement international. Le gouvernement mènera à cet effet des démarches auprès de l'ACDI.

En matière de solidarité internationale, le gouvernement du Québec a choisi de travailler prioritairement avec les organismes de coopération internationale pour mener son action. Il entend poursuivre dans cette voie. Il souhaite également appuyer les grandes institutions publiques québécoises comme le Directeur général des élections ou le Protecteur du citoyen qui apportent une contribution appréciée dans plusieurs pays. Le soutien financier accordé par le Québec à ces organismes sert généralement de levier pour accéder au financement offert par d'autres bailleurs de fonds nationaux ou internationaux.

Aussi, pour favoriser l'émergence de projets de solidarité dans les domaines qu'il entend prioriser, soit la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance, le gouvernement du Québec accordera son soutien aux projets qui permettent de conjuguer l'expertise québécoise et les fonds nationaux et internationaux.

67. **Mettre en place un mécanisme de concertation avec les organismes de la société civile, pour accroître la portée de l'intervention québécoise en aide au développement**

La société québécoise compte beaucoup d'acteurs de la solidarité internationale qui connaissent bien les grands enjeux du développement et qui sont actifs sur le terrain. La majorité d'entre eux possèdent une expertise qui peut enrichir la réflexion gouvernementale. Le ministère des Relations internationales entend mettre sur pied un mécanisme de concertation avec ses principaux partenaires en matière de solidarité afin de mieux planifier ses interventions et cibler son action.

68. **Créer une unité d'intervention d'urgence par la Croix-Rouge, en collaboration avec les experts du réseau de la santé du Québec, pour accroître la capacité de réaction en matière d'urgence humanitaire**

MSSS
2006

Le Québec appuiera la création, par la Croix-Rouge, d'une unité d'urgence multidisciplinaire prête à se déployer dans des régions touchées par des catastrophes naturelles. Pour ce faire, le ministère de la Santé et des Services sociaux assurera la disponibilité et la formation d'un bassin d'une centaine de professionnels de la santé, dont une dizaine pourront être détachés afin d'assurer le déploiement et le fonctionnement d'hôpitaux d'urgence dans les zones sinistrées, lors d'interventions de la Croix-Rouge.

69. **Attribuer au comité des mesures d'urgence de la Sécurité civile, le mandat de coordonner, avec la collaboration du ministère des Relations internationales, l'intervention du Québec lors de catastrophes humanitaires**

MSP, MRI
2006

Le gouvernement du Québec a constaté que ses contributions les plus significatives lors de catastrophes humanitaires reposent sur l'aide des experts qu'il détache. Ces personnes participent aux efforts des gouvernements et des populations qui cherchent à se reprendre en main, une fois installés les secours de première urgence. Il s'agit d'une aide à la reconstruction.

Pour être efficace, cet appui doit d'abord répondre aux besoins spécifiques qu'expriment les autorités des régions ou des pays sinistrés. Il doit aussi faire l'objet d'une coordination serrée entre les ministères, organismes et sociétés d'État concernés au Québec, en étroite concertation avec le gouvernement fédéral et les organisations québécoises de coopération. Enfin, chaque fois que cela est souhaitable, cet appui se concrétisera par la mise à disposition des experts et des équipements appropriés. Ainsi, l'intervention est axée sur la reconstruction plutôt que sur l'aide d'urgence. C'est le comité d'urgence de la Sécurité civile qui aura désormais le mandat de coordonner l'intervention du Québec lors des catastrophes humanitaires. Il exercera ce mandat en étroite concertation avec le ministère des Relations internationales qui verra à assurer le lien avec les autorités des pays concernés.

Sigles et acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AQWBJ	Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse
ARCI	Accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement (entre le Canada et l'Union européenne)
ARE	Assemblée des régions d'Europe
AUF	Agence universitaire francophone
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CRE	Conférence régionale des élus
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
C-TPAT	Custom Trade Partnership against Terrorism – Programme américain de lutte contre le terrorisme, destiné aux entreprises et d'adhésion volontaire.
ÉNAP	École nationale d'administration publique
FAST/Express	Expédition rapide et sécuritaire : programme facilitant le transport de marchandises à la frontière.
IQ	Investissement-Québec
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MERCOSUR	Marché commun du Sud (Mercado Comun del Sur / Mercado Comum do Sul)
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

MJ	Ministère de la Justice
MRI	Ministère des Relations internationales
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MSG	Ministère des Services gouvernementaux
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NEXUS	Programme qui facilite le passage des personnes à la frontière
OCCQ	Observatoire de la Culture et des Communications du Québec
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OQAJ	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
OQLF	Office québécois de la langue française
PNUE	Programme des Nations Unies sur l'Environnement
PSP	Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité
REGLEG	Conférence des régions à pouvoir législatif
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SPL	Secrétariat à la politique linguistique
UE	Union européenne
UNESCO	L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

